



RAPPORT 2025 DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRETARIAT EXECUTIF DU FONDS NATIONAL REDD+ (FONAREDD)

Période du 1 janvier au 31 décembre 2025

<p>Titre du Programme & Référence</p> <p>Titre du Programme REDD+ : Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD - Phase 2</p> <p>Réf. du Programme (le cas échéant) : Numéro de référence du Programme/MPTF Office :² TBD</p>	<p>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme</p> <p>(le cas échéant) Localité : Kinshasa, RDC</p> <p>Secteur/Thème(s) : Gouvernance et Coordination intersectorielle et mobilisation de ressources Suivi-évaluation des programmes FONAREDD</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>PNUD</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>CTR/Ministère des finances</p>
<p>Budget du Programme (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds : US\$ 7 543 317,83</p> <p>Contribution de(s) agence(s) : N/A</p> <p>Contribution du Gouvernement : US\$ 862 750,90</p> <p>Autres Contributions [donateur(s)] : N/A</p> <p>TOTAL : US\$ 8 406 068,73</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois) : 24 mois</p> <p>Date de démarrage³ 03/01/2025</p> <p>Date de clôture originale⁴ 01/01/2027</p> <p>Date de clôture actuelle 01/01/2027</p>
<p>Evaluation du Programme</p> <p>Evaluation – (à joindre le cas échéant) Oui Non Date : dd.mm.yyyy)</p> <p>Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant) <input checked="" type="checkbox"/> Oui Non Date : _dd.mm.yyyy):</p>	<p>Soumis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Nom : Dolly Kenga o Titre : Gestionnaire de portefeuille o Organisation participante : PNUD o Adresse email : dolly.kenga@undp.org

Acronymes

CEC	Cadre d'échanges et collaboration
SE	Secrétariat Exécutif
S-E	Suivi-évaluation
LOA	Letter of accord
Lol	Lettre d'intention
MinFin	Ministère des Finances
FONAREDD	Fonds National REDD+
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
COPIL	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
CRP	Comité de Revue des Projets
PIREDD	Programme intégré REDD+

Table des matières

Acronymes	2
1. Données clés du programme REDD+	4
2. Résumé exécutif	4
3. Brève présentation du programme	5
3.1. Objectif Général	5
3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	5
Objectifs spécifiques	5
Résultats attendus du Programme	6
3.3. Contexte du rapport	7
4. Résultats du Programme	22
5. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI	22
6. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention	23
7. Exécution financière	23
8. Gestion participative	26
9. Thèmes transversaux	26
9.1. Gouvernance	26
9.2. Genre	28
9.3. Peuples Autochtones	29
9.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	30
9.5. Respect de normes environnementale et sociale	30
a) Etude d’impact environnementale et sociale	30
b) Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes	30
c) Gestion des plaintes et recours	33
10. Gestion des risques	33
11. Illustration narrative spécifique	35
12. Modalités de suivi	35
13. Révisions programmatiques (le cas échéant)	41
14. Communication et promotion	41
14.1. Finalisation des outils stratégiques de communication	41
14.2. Lancement de la plateforme de communication inter-agences	41
15. Auto-évaluation du programme	42
16. Difficultés rencontrées et mesures prises	43
17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme	43
18. Conclusion et recommandations	43
19. Récapitulatif des livrables	44
20. Annexes	44

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	Programme d'appui Secrétariat Exécutif du FONAREDD, 00105166, 00117888
Numéro de référence du Programme/MPTF	MPTF Office Project Reference Number: TBD
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Kinshasa, Gestion du FONAREDD
Partenaire de mise en œuvre	PNUD
Organisations participantes	PNUD et CTR/MinFin
Budget du programme	8 406 068,73 USD
Durée totale programme (mois) :	24
Date d'approbation du programme en COFIL FONAREDD :	01/04/2025
Date de transfert de fonds par MPTF : ¹	03/04/2025
Date de lancement officiel/Démarrage effectif :	03/04/2025
Date de clôture originale	01/01/2027
Date de clôture actuelle	01/01/2027
Décaissements au 31/12/2025	4 955 065 USD
Dépenses globales (USD) au 31/12/2025	3 287 532 USD
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	66%
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	3 ^{ème} trimestre 2025
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail) :	Dolly Kenga, gestionnaire de portefeuille/PNUD, dolly.kenga@undp.org

2. Résumé exécutif

Le présent rapport rend compte des activités mises en œuvre par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD (SE-FONAREDD) au cours de l'année 2025, dans le cadre de la deuxième phase du Programme d'appui, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Il analyse les résultats atteints, la performance institutionnelle, ainsi que les défis rencontrés dans un contexte marqué par des exigences accrues de programmation, de suivi et de gouvernance liées à la mise en œuvre de la deuxième Lettre d'Intention (LOI 2) entre la RDC et CAFI.

Au cours de l'année 2025, le SE-FONAREDD a assuré un pilotage actif du portefeuille REDD+ et facilité l'instruction, la soumission et l'approbation d'un budget global de 181,9 millions USD pour les projets par le Comité de Pilotage (COFIL), portant le cumul des financements instruits et approuvés à 649,38 millions USD, soit 91,07 % du cadre programmatique global du Fonds. Le taux de réalisation du minimum annuel requis s'établit à 69,35 %, dans un contexte contraint par le décalage entre cadres programmatiques et calendriers institutionnels. Par ailleurs, 98 % des ressources mobilisées ont été effectivement transférées aux agences d'exécution, traduisant une bonne capacité d'absorption et de gestion fiduciaire.

La gouvernance du Fonds est demeurée opérationnelle tout au long de l'année, avec la tenue de **neuf (9)** réunions du Comité de Revue des Projets (CRP), soit 210 % de réalisation par rapport à la planification annuelle, et trois (3) réunions du COFIL organisées par avis de non-objection. Le quorum a été atteint à toutes les sessions, et 100 % des décisions signées ont été publiées dans les délais réglementaires. Toutefois, le respect des délais de signature des décisions demeure un point d'attention, avec un taux de conformité de 33,3 %, et la non-tenue d'un COFIL en présentiel a entraîné le report de la revue annuelle du partenariat CAFI-RDC.

¹ L'enveloppe budgétaire globale du projet a été approuvée, les transferts des financements se font sur une base annuelle après approbation du PTBA par le Comité de pilotage du programme.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

En matière de suivi-évaluation, le SE-FONAREDD a assuré le suivi de 100 % des programmes actifs, soit 20 programmes, à travers 75 réunions de suivi organisées avec les agences d'exécution, dépassant largement la prévision initiale de 36 réunions. Les taux de production des rapports sont globalement satisfaisants, avec 75 % de rapports semestriels et 81,82 % de rapports annuels reçus dans les délais. En complément, trois évaluations indépendantes ont été conduites en 2025 sur le PGDF, le PSFD et le PIREDD-Plateau, permettant d'éclairer les décisions des instances de gouvernance sur la poursuite ou l'ajustement des financements.

L'intégration des thématiques transversales, notamment le genre, a connu des avancées notables. Tous les projets ayant présenté un niveau d'intégration jugé non satisfaisant à la programmation ont été tenus d'élaborer des plans d'action genre. À ce jour, l'ensemble des agences d'exécution dispose d'un plan d'action genre, et la note d'orientation genre du FONAREDD a été mise à jour, renforçant l'harmonisation des pratiques. Des efforts sont également observés au niveau de la composition de l'équipe du FONAREDD, bien que la consolidation de cette approche reste un enjeu.

La performance globale du programme se distingue par son efficacité opérationnelle, une gouvernance fonctionnelle, une bonne gestion financière et une dynamique continue de renforcement des dispositifs de suivi-évaluation ainsi que des thématiques transversales. Avec un taux d'exécution budgétaire de 65%, le programme a démontré sa capacité à utiliser de manière optimale les ressources mobilisées, malgré quelques contraintes liées aux délais de disponibilisation des fonds. En effet, les fonds nécessaires à la mise en œuvre ont été disponibilisés en avril 2025, ce qui a imposé une gestion rigoureuse pour garantir la réalisation des objectifs dans le temps imparti.

Cependant, cette dynamique encourageante met également en lumière des priorités à consolider pour les exercices à venir. Parmi les axes stratégiques identifiés figurent le renforcement des outils structurants pour améliorer la gouvernance des projets, le respect strict des délais institutionnels pour garantir une exécution fluide, et la promotion d'un apprentissage stratégique pour adapter les actions aux réalités en évolution.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

Le Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD Phase 2 a pour ambition de maintenir un Secrétariat pleinement opérationnel, capable d'assurer efficacement ses missions stratégiques et techniques dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ en République Démocratique du Congo. À travers ce programme, il s'agit non seulement de garantir la continuité des fonctions essentielles du Secrétariat, mais aussi de renforcer son rôle en tant qu'organe central de coordination intersectorielle, de mobilisation des financements climatiques, et de suivi rigoureux de la mise en œuvre fiduciaire et programmatique des initiatives REDD+. En consolidant les acquis institutionnels et opérationnels de la première phase, cette deuxième phase vise à positionner le FONAREDD comme un levier efficace de pilotage de la transition vers une économie verte, résiliente et sobre en carbone, tout en affirmant le leadership de la RDC dans les négociations internationales sur le climat et la forêt.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

3.2.1. Objectifs spécifiques

Dans le cadre de cette ambition globale, le programme se décline en plusieurs objectifs spécifiques qui répondent à la nécessité de renforcer la capacité du Secrétariat à remplir ses missions avec efficacité, cohérence et transparence. Ces objectifs traduisent les différentes fonctions stratégiques confiées au Secrétariat Exécutif du FONAREDD et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la pleine réalisation.

(1) Assurer la gestion quotidienne des activités du FONAREDD

Ce premier objectif vise à garantir le bon fonctionnement administratif, logistique et technique du Secrétariat Exécutif. Il s'agit de maintenir une équipe opérationnelle disposant des ressources humaines et matérielles adéquates, capable d'assurer la gestion continue des activités du Fonds, la coordination intersectorielle entre

les parties prenantes, ainsi que la facilitation des processus décisionnels. La fluidité des opérations internes du Secrétariat constitue un prérequis indispensable pour permettre une exécution efficace des activités programmées.

(2) Renforcer la programmation et l'appui-conseil technique

Dans un souci de cohérence stratégique et de qualité programmatique, le programme entend consolider la capacité du Secrétariat à élaborer, piloter et encadrer le portefeuille de projets financés par le FONAREDD. Il s'agit notamment de mobiliser les expertises nécessaires pour l'analyse des propositions, l'évaluation des besoins, la structuration des projets, et l'accompagnement technique des entités de mise en œuvre. L'objectif est d'assurer une programmation rigoureuse, alignée sur les priorités nationales, tout en suivant l'évolution des résultats et la réalisation des jalons fixés dans le cadre de la Lettre d'Intention entre la RDC et CAFI.

(3) Assurer la gestion et le suivi du portefeuille de projets

Ce volet vise à doter le Secrétariat d'un dispositif de suivi-évaluation robuste, permettant d'assurer un contrôle efficace de la mise en œuvre technique, financière et environnementale des programmes et projets financés. Il s'agit également de veiller à la qualité du reporting produit par les agences d'exécution, au respect des délais contractuels, et à la production régulière de rapports d'avancement consolidés. Le suivi rigoureux du portefeuille constitue un gage de transparence, de redevabilité et d'amélioration continue de la performance des interventions soutenues par le Fonds.

(4) Assurer le suivi des engagements internationaux et mobiliser les ressources

Dans un contexte de besoins croissants en financement climatique, le programme ambitionne de renforcer le rôle du Secrétariat dans la mobilisation des ressources financières, en développant des partenariats avec de nouveaux contributeurs, y compris à travers des mécanismes innovants. Cet objectif comprend également le suivi des engagements de la RDC vis-à-vis de ses bailleurs, notamment en matière de redevabilité, de transparence et de performance. Une stratégie proactive de mobilisation et de diversification des financements est essentielle pour garantir la pérennité des interventions REDD+ à long terme.

(5) Renforcer les capacités institutionnelles et la visibilité du FONAREDD

Enfin, le programme met un accent particulier sur le développement des capacités techniques, managériales et organisationnelles du Secrétariat Exécutif, afin de renforcer son efficacité institutionnelle. Il s'agit aussi de valoriser les résultats obtenus à travers une communication stratégique et une meilleure visibilité des actions financées par le FONAREDD, en lien avec les objectifs de la Stratégie Nationale REDD+ et les attentes des partenaires. Le renforcement de l'image et de la crédibilité du FONAREDD est un facteur clé pour fédérer les parties prenantes autour d'une vision commune et renforcer l'appropriation nationale du processus REDD+.

3.2.1. Résultats attendus du Programme

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa seconde phase, le Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD vise l'atteinte de trois résultats principaux, chacun répondant à une fonction stratégique du Secrétariat. Ces résultats traduisent les effets directs attendus des activités mises en œuvre, dans l'objectif global de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du FONAREDD pour piloter efficacement la Stratégie REDD+ de la République Démocratique du Congo.

(1) Le Plan d'investissement REDD+ est mis en œuvre de manière efficace, grâce à une programmation rigoureuse, un suivi structuré et un appui-conseil technique de qualité fourni par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD.

Ce résultat attendu se matérialise par l'opérationnalisation complète des fonctions de programmation, de suivi et de gouvernance. Il implique que le portefeuille de projets soit conçu de manière structurée et stratégique, en réponse aux priorités nationales définies dans le Plan d'investissement REDD+. Le Secrétariat assure à ce titre le développement et la planification des projets, l'évaluation continue de leur performance, ainsi que le reporting technique et programmatique auprès des partenaires. Par ailleurs, le bon fonctionnement des structures de gouvernance, telles que les comités techniques et de pilotage, est un levier essentiel pour garantir la transparence, la coordination intersectorielle et l'alignement des interventions sur les engagements de la RDC.

(2) La République Démocratique du Congo mobilise efficacement des ressources et développe des partenariats pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD+ et honorer les engagements contractés avec les partenaires.

Il est question que de démontrer la capacité du Secrétariat Exécutif à jouer un rôle moteur dans la mobilisation de financements, en particulier à travers la diversification des sources, l'identification de mécanismes innovants et la consolidation des partenariats existants, notamment avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI). Pour ce faire, le programme prévoit de doter le Secrétariat d'outils performants, ainsi que de renforcer ses capacités techniques et institutionnelles. Il est également attendu que le Secrétariat développe une stratégie de communication efficace et renforce la visibilité des interventions soutenues par le FONAREDD, afin de consolider sa crédibilité, d'attirer de nouveaux partenaires et de favoriser une meilleure appropriation des résultats sur le terrain. Enfin, le renforcement des systèmes de gestion internes et l'amélioration des processus de planification et de suivi des partenariats contribueront à accroître la redevabilité et la transparence du Fonds.

(3) Les coûts de gestion du projet sont couverts, incluant les coûts directs et indirects liés à l'administration du projet par le PNUD.

Ce résultat couvre les aspects liés à la gestion administrative et financière du projet par l'agence de mise en œuvre, en l'occurrence le PNUD. Il inclut les dépenses opérationnelles nécessaires au bon déroulement du projet, tout en garantissant la conformité aux procédures, la gestion efficace des ressources, et le respect des obligations contractuelles et fiduciaires. Cette dimension est essentielle pour assurer la fluidité dans l'exécution des activités, la coordination avec les parties prenantes, et le respect des standards internationaux en matière de gestion de projet.

3.3. Contexte du rapport

Le présent rapport annuel s'inscrit dans un contexte politique, institutionnel et programmatique particulièrement structurant pour la mise en œuvre de la REDD+ en République Démocratique du Congo. Il rend compte des activités réalisées par le Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+ (SE-FONAREDD) au cours de l'année 2025, dans un environnement marqué par la poursuite des engagements nationaux et internationaux du pays en matière de lutte contre la déforestation, de transition vers une économie verte et de mise en œuvre de la deuxième Lettre d'Intention (LOI 2) conclue avec CAFI.

Sur le plan politique, l'année 2025 a été caractérisée par un changement à la tête du ministère en charge de l'Environnement, institution assurant la tutelle technique du FONAREDD. Cette évolution a impliqué une phase d'appropriation des enjeux, des priorités stratégiques et des mécanismes opérationnels du Fonds par la nouvelle équipe ministérielle, tout en veillant à la continuité des orientations et des engagements pris par l'État congolais dans le cadre de la LOI 2. Dans le même temps, le ministère des Finances, qui assure la présidence du Comité de Pilotage (COPI), n'a pas connu de changement au cours de la période considérée, contribuant ainsi à une relative stabilité de la gouvernance financière et décisionnelle du Fonds et à la continuité des processus d'allocation et de décaissement des ressources.

Dans ce contexte institutionnel, le FONAREDD demeure l'instrument central de mobilisation, de gestion et de coordination des financements REDD+ en République Démocratique du Congo. Le Secrétariat Exécutif a assuré la continuité de ses fonctions clés, notamment l'instruction des projets, le suivi des programmes, la mise en œuvre des décisions des instances de gouvernance et la coordination avec les partenaires techniques et financiers. Le fonctionnement régulier des instances, en particulier du Comité de Revue des Projets, a permis de faire face au volume élevé et à la complexité croissante des dossiers soumis, tout en contribuant à l'amélioration progressive de la qualité technique, fiduciaire et institutionnelle des projets examinés.

Sur le plan programmatique, l'année 2025 s'inscrit dans une phase avancée de mise en œuvre de la LOI 2, marquée par la nécessité de finaliser la programmation des ressources disponibles, d'accélérer l'opérationnalisation des programmes approuvés et de garantir leur contribution effective aux jalons convenus avec le partenaire CAFI. Le portefeuille du FONAREDD se caractérise par une diversité sectorielle et géographique importante, couvrant notamment la gestion durable des forêts, l'agriculture durable, le développement des filières économiques alternatives, l'aménagement du territoire, la gouvernance foncière, l'appui à la société civile et les mécanismes innovants de financement climatique, y compris les marchés carbone. Cette diversité a accru les exigences en matière de coordination interinstitutionnelle, de suivi et de redevabilité.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par la coexistence de programmes nouvellement opérationnels nécessitant des premiers décaissements et de programmes en phase de consolidation appelant des tranches supplémentaires. Cette configuration a renforcé la complexité de la gestion financière et opérationnelle du portefeuille et a exigé du SE-FONAREDD une capacité accrue de planification, de priorisation et de sécurisation des procédures de décaissement, dans un contexte de mobilisation des ressources inférieur à la cible annuelle initialement fixée.

Sur le plan opérationnel et financier, le SE-FONAREDD a dû composer avec des contraintes liées à la prévisibilité des flux financiers, à la maturité variable des projets et aux exigences accrues de conformité fiduciaire, environnementale et sociale. Ces contraintes ont influencé le rythme de mise en œuvre de certains programmes et ont nécessité un renforcement du suivi rapproché des agences d'exécution, à travers des échanges réguliers, des missions de terrain et un accompagnement technique ciblé.

Enfin, l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de renforcement progressif de la culture de suivi, d'évaluation et de redevabilité au sein du FONAREDD. Le Secrétariat Exécutif a assuré le suivi régulier de l'ensemble des programmes actifs et mobilisé des mécanismes d'évaluation indépendante afin d'éclairer les décisions stratégiques des instances de gouvernance. Les enseignements issus de ces exercices ont permis d'identifier les contraintes de mise en œuvre, de formuler des recommandations correctives et de conditionner la poursuite de certains financements à des réformes structurantes, traduisant une évolution vers une gestion davantage axée sur les résultats et l'apprentissage institutionnel.

Le présent rapport annuel vise ainsi à présenter de manière intégrée et analytique les résultats atteints en 2025, à apprécier la performance globale du Secrétariat Exécutif du FONAREDD dans l'exercice de ses missions et à tirer les enseignements nécessaires pour orienter les décisions futures, dans la perspective de consolider durablement le rôle du FONAREDD comme mécanisme central et crédible de gouvernance des financements REDD+ en République Démocratique du Congo.

Effet I : La courbe de déforestation de la RDC est inversée et le pays investit progressivement dans l'économie verte, grâce à un FONAREDD dont les organes remplissent leurs missions respectives et reçoivent l'appui conséquent d'un Secrétariat Exécutif pleinement opérationnel et efficace.

4. Résultats réalisés :

Tableau 1. : Indicateurs de mise en oeuvre du Plan d'investissement REDD+

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
Montant de fonds instruits et soumis au COPIL pour décision	467 470 145,05USD/ Décisions COPIL du FONDS	713 millions	625 013 463,83 USD instruit, soumis et approuvé au COPIL	91,07%	Note sur les décisions de décaissement signées en 2025	69 906 068,73 ont été soumis au COPIL de février 2025 et 112 000 000 au COPIL de décembre 2025, soit un total de 181 906 068.73 USD soumis au COPIL en 2025, soit un cumul de 649376213.78 USD. La programmation du FONAREDD n'a pas été finalisée en raison de la suspension du processus par le CRP et le refus du COPIL de prendre en considération ce délai lors de la demande d'extension soumise par le SE - FONAREDD.
% de M USD approuvés par le COPIL par rapport au cadre programmatique du fonds	62%	100% dont un montant minimum de 161,5 millions	%	69,35%	Note sur les décisions de	Sur les 181 906 068.73 USD approuvé par le COPIL en 2025, les 69 906 068,73 qui ont été soumis au COPIL de février 2025 concernent le cadre

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
		pour l'année 2025			décaissement signées en 2025	programmative de 2024 et 112 000 000 au COPIL de décembre 2025 concernent le cadre programmatique de 2025, ce qui donne une réalisation de 69.35% sur le minimum requis de 161.5 M USD.
% des montants transférés aux agences Par rapport à la capitalisation du fond	93%	100% dont un minimum de 165 millions	109 933 366 ont été transféré en ce jour	87,57%	RDC Fonds National REDD MPTF gateway	Au 31 Décembre 2025, la capitalisation du fonds est de 101 241 954 USD à cela s'ajoute le report de 2024 qui était de 24 285 084 USD qui fait un total de 125 527 038 M USD et 109 933 366 ont été transféré en ce jour. Ceci porte le pourcentage des ressources transférées aux agences à 87,57% des ressources mobilisés pour la période concernée.
% des demandes de décaissement de tranches additionnelles conformes transmises à l'Agent administratif, ayant fait l'objet de recommandations du CRP dans les délais impartis par le MOP	100%	100% dont minimum 17 millions en 2025	22 1220301 USD ont été demandés par les agences et ont fait objet de la recommandation du CRP	100%	COMITÉ TECHNIQUE COPIL 1 Résolution CRP Décision COPIL Plateforme du suivi de la performance	5 demandes ont été soumises pour des tranches additionnelles. Il s'agit de: UNOPS sur PIREDD Plateau: 5,493 M USD dont 2,493 M USD ont été transférés , PARF 2 : 6,85 M USD et PSFD : 6 999 378 USD et SE FONAREDD: 779 929 USD, donc un total de 22 122 301 USD demandé dont 19 122 301 USD.
% des demandes d'accréditations traitées dans l'année	5	100%	100%	100%	Décision d'accréditation Plateforme de suivi de la performance du Fonds	5 demandes d'accréditation ont été reçues et traitées au courant de l'année. Il s'agit de JICA, GIZ, OAI, Farm Africa et CIFOR. RFN et RFN UK n'ont pas été accrédités et leur accréditation se fait au niveau CAFI.
Produit 1.2. : Le dispositif de Suivi – Evaluation et de reporting est robuste et opérationnel						
% de Programmes en cours de mise en œuvre suivis conformément au plan de S&E approuvé	100%	100%	100%	100%	Rapport de mission ERP suivi Evaluation	20 programmes suivis en ce jour
% des rapports semestriels et annuels des Agences reçus dans les délais	30%	100%	12	75 %	Rapport de suivi des performances Réception-rapport 20250304.xlsx	Sur les 18 rapports semestriels attendus pour la période de janvier à juin 2025, 16 ont été soumis dont 12 dans le délai réglementaire fixé au 31 juillet 2025, soit un taux de conformité de 75%.
% des rapports annuels du FONAREDD produits et soumis dans les délais par les Agences	80%	100%	9	81,82%	Réception-rapport 20250304.xlsx	Sur les 11 programmes en cours d'exécution en 2024, 9 ont remis leurs rapport annuels dans le délai. Ce qui représente 81,82%.
% de programme adoptant une approche sensible au genre approuvés par le CRP		75%	13	92,85%	Checklist de conformité des rapports(1).xlsx Check List conformité Rapport Annuel	Sur les 14 programmes actifs au premier semestre 2025, tous intègrent des éléments sensibles au genre, bien que le niveau d'intégration varie selon les contextes, les approches

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
					Rapport Évaluation Indépendante Rapport Mission Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx , Rapport Annuel	institutionnelles des agences et la maturité des projets.
Nombre réunions de suivi annuelles organisées avec chaque agence d'exécution relatives au cycle d'instruction et/ou de suivi-évaluation des projets financé	2	2	2	100	Rapport de réunion Plateforme de suivi de la performance Rapport annuel FONAREDD	Le plan de S&E a prévu que 18 des 18 projets en cours fassent l'objet d'une réunion de suivi chacun sur l'année, jusqu'au 31 Décembre 2025. Alors que 36 réunions devaient être organisées, soit 2 réunions par programme, 75 réunions ont été organisées.
% des matrices de conformité des rapports annuel des N finalisées avant le 31 mai de chaque année N+1	100%	100%	11	100%	Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx , Rapport annuel FONAREDD	
% Bilan de la vérification de la cohérence des données quantitatives fournies par projet sur base les rapports annuels de projet réceptionnés	100%	100%	11 bilans de conformité	100%	Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx Rapport annuel	le SE – FONAREDD a conduit des vérifications des cohérences de chiffres sur tous les rapports soumis et ont partagé les observations aux Agences, le cas échéant
% des rapports annuels a. Validé b. selon les délais fixés dans le MOP et du rapport de la revue annuelle du partenariat du Fonds par le COPIL	88%	100%	100%	100%	COMITÉ TECHNIQUE COPIL 1 Résolution CRP Décision comité de Pilotage Plateforme de suivi de la performance du FONAREDD	Le rapport annuel 2024 a été examiné dans les délais par le Comité de Revue des Projets (CRP). Toutefois, le processus d'intégration des commentaires techniques du CAFI a connu un certain retard, dû à la complexité des ajustements demandés. Malgré cela, le rapport a été transmis dans le délai mandataire au MPTFO (Multi-Partner Trust Fund Office), conformément aux exigences contractuelles. Cette soumission a été rendue possible grâce à l'amendement temporaire d'une donnée, qui a ensuite été élaguée de la version finale afin de garantir la conformité du contenu. En définitive, la version transmise au MPTFO a été considérée comme la version officielle et valide du rapport annuel 2024. Par ailleurs, la revue annuelle du partenariat CAFI-RDC pour l'année 2024, initialement prévue au premier semestre, a

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
						été reprogrammée au mois de septembre 2025. Les préparatifs sont actuellement en cours, mobilisant à la fois les équipes du Secrétariat Exécutif, les agences d'exécution, les ministères sectoriels concernés ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers.
% des projets a. Validés par le COPIL b. conformément à la programmation annuelle du Fonds sur base des critères de priorisation de projets à instruire préalablement adoptés	75%	100%	70.45%	70.45%	COMITÉ TECHNIQUE COPIL 1 Décision du Comité CRP, Décision du COPIL Plateforme de suivi de la performance du Fonds	Parmi les onze projets prioritaires de 2025, 5 ont été approuvés par le CoPIL tandis que 6 sont en cours d'instruction. Sur les 6 en cours d'instruction, 3 ont connus un premier passage en CRP et les prodocs sont transmis aux agences pour prise en compte des remarques du CRP, 2 ont reçus une réponse du CRP sur leur non conformité sans être analysés en profondeur et un projet n'a pas été reçu par le FONAREDD pour une analyse préalable au passage en CRP.
Produit 1.3. : Le fonctionnement des structures de gouvernance du FONAREDD est assuré						
% des a. décisions / b. recommandations du CRP suivies c. dans les délais demandés par ces organes	67%	100%	100%		Rapport de suivi des décisions des CRP	Toutes les recommandations du COPIL et du CRP ont été suivies (100 %). Cependant, le taux d'exécution dans les délais s'établit à 55,5% pour les recommandations du CRP assorties d'un délai.
% de Réunion de Gouvernance a. planifiées et b. préparées conformément au manuel des Opérations	100%	210%	9 sur 4 CRP Tenus au en 2025 et 3 CoPil par avis de non objection tenu durant l'année.	210%	CT 2025	En 2025, 9 réunions du Comité de Revue des Projets (CRP) ont été tenues, soit 210 % de réalisation par rapport à la planification annuelle. Par ailleurs, 3 réunion du Comité de Pilotage (CoPil) a été organisée sous forme d'avis de non-objection (ANO). En revanche, la réunion présentielle du CoPil, initialement attendue au premier semestre, a été reprogrammée pour le dernier trimestre 2025 et finalement n'a pas eu lieu. Ceci n'a pas permis à la revue annuelle du partenariat CAFI-RDC d'avoir lieu.
% de décisions du COPIL soumis au Président pour signature dans les délais du Manop	60%	100%	33.3%	33.3%	Tableau de suivi de la performance Rapport Périodique au COPIL	Au total, neuf (9) décisions ont été soumises pour la signature, dont 6 hors délais et 3 dans le délais
Acte création du FONAREDD	0	1	0	0%	Journal officiel	Un projet de l'acte portant institutionnalisation du FONAREDD a été produit et partagé avec les Ministères

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
						concernés. Une retraite de finalisation est prévue en février 2026
% des décisions signées par le Président du COPIL dans les délais fixés dans le MOP	40%	100%	33.3%	33.3%	MPTF gateway Décision du COPIL Plateforme de suivi des performances	Au total, neuf (9) décisions ont été soumises pour la signature, dont 6 hors délais et 3 dans le délais
% des membres désignés des parties prenantes (pour la partie nationale et les contributeurs uniquement, au niveau requis selon les TDR du fonds) présents aux réunions des CRP/COPIL	100%	100%	Partie nationale : 22 Contributeurs : 14	80.00% et 91.66%	CR CRP Note explicative sur la participation aux réunions du CRP	Sur les 45 sièges attendus pour les membres de la partie nationale (5 membres × 9 réunions), 36 participations effectives ont été enregistrées, soit un taux de participation de 80%. Pour les membres de CAFI, sur 36 sièges attendus (4 membres × 9 réunions), 33 participations effectives ont été comptabilisées, soit un taux de participation de 91.66%, le quorum a été atteint à chaque réunion, permettant la continuité des travaux
% de Décisions publiées 3 jours après la signature par le Président du COPIL	70%	100%	100%	100%	Site internet FONAREDD Plateform de suivi de la performance https://fonaredd-rdc.org/reunions-du-ct-et-du-copil	Au total, 14 décisions signées par le président du COPIL ont été publiées dans un délai de trois jours au cours de l'année 2025, conformément aux exigences du manuel des opérations.
% des rapports de suivi des recommandations soumis aux COPILs et approuvés par ce dernier	0	100%			COMITÉ TECHNIQUE COPIL 1 CR COPIL Décision Copil Site internet FONAREDD	Le rapport, qui devait être présenté lors du COPIL initialement prévu au 4 ^e trimestre de 2025, ce COPIL a été reporté au mois d'avril 2026.
Produit 2 : La RDC mobilise des ressources et des partenariats pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD et l'atteinte des engagements pris avec les partenaires						
Produit 2.1. : FONAREDD dispose d'outils et de capacités techniques renforcées pour la mobilisation des ressources financières y compris des financements innovants et la finance domestique pour une gestion durable des ressources forestières et la lutte contre le changement climatique						
Volume de financement mobilisés auprès des partenaires et du Gouvernement	a. 350 M de CAFI b. 10 M Gouvernement	a. 690 M a CAFI b. 0 Gouvernement c. 5 M Suède	Total : 649 376 213,7 8 USD a. CAFI : 626376213 b. Gouverne ment : - c. Suède :	93%	Rapport financier MPTF (DRC Fonds National REDD)	Sur les 695 M USD (690 M avec CAFI et 5 M avec la Suède) de mobilisation attendu de manière cumulée jusque 2025 est de 649 376 213,7
Montant de financement aligné au Cadre de Résultat FONAREDD/CAFI	7M	20M	20 M	100%	Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx	Le PIREDD Maniema prévoit un alignement 20 M USD des financement du BGF
Produit 2.2. Le SE FONAREDD planifie ses activités et assure le suivi du partenariat RDC - CAFI						

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Indicateurs	Baseline 2016	Cibles 2025	Résultats atteints au 31 décembre 2025	Degré de réalisation en %	Source de vérification	Commentaires
Produit 1 : Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.						
Produit 1.1. Produit 1.1. : La Programmation et le développement du Portefeuille sont assurés						
Nombre de rapport de revue du partenariat produit	2	1	0	0	Matrice suivi jalons LOI2 11 janvier 2026	Les données du rapport ont été actualisées. Le rapport final, qui devait être présenté lors du COPIL du 4 ^e trimestre initialement prévu cette année, sera désormais présenté en avril 2026 suite au report.
Nombre de rapport annuel de suivi de l'atteinte des jalons	2	1	1	100%	Matrice suivi jalons LOI2 11 janvier 2026	Le rapport final a été produit et sera présenté lors du Copil du mois d'avril
Produit 2.3. Le SE-FONAREDD assure la visibilité de ses interventions et de ses partenaires à travers une communication de qualité						
% des rapports statutaires publiés sur le site du FONAREDD dans les délais	100%	100%	1	100%	fonaredd-rc.org/accueil/ https://fonaredd-rc.org/nos-programmes	
Produit 2.4. : Le SE-FONAREDD dispose d'outils adaptés et de capacités techniques renforcées pour la gestion efficiente et efficace du Fonds						
nombre d'outils nécessaires au fonctionnement du FONAREDD	Plan de suivi évaluation	a. Kit de suivi Évaluation b. plan de renforcement des capacités	1	50%	Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx Rapport Annuel FONAREDD	un diagnostic des capacités a été conduit, suite à quoi un plan de renforcement des capacités du SE – FONAREDD est produit.
% du staff du FONAREDD concerné formés à l'utilisation des outils Suivi – Evaluation	0%	100%	0	0%	Rapport de Formation	La mise en œuvre est prévue au cours du premier semestre 2026, le processus de contractualisation ayant été finalisé en décembre 2025, tandis que la formation est programmée pour le premier trimestre 2026
Produit 3 : Gestion du Projet						
Pourcentage de postes recrutés dans les délais mentionnés dans le PTBA du SE pour les postes sous recrutement direct du Ministère des Finances, et sous recrutement du PNUD, en charge du projet d'appui au Secrétariat exécutif du Fonaredd	50%	100%	100%	100%	Rapport annuel SE FONAREDD 29 mai 2025 v.14 clean (002).docx	Tous les postes prévus pour l'année 2025 ont été pourvus.
% de rapport d'exécution mandataires soumis au Comité de Pilotage du Projet dans les délais	90%	100%	9	64,3 %	Rapport Agences Rapport Agences	Sur les 14 programmes, 9 ont présenté leur rapport annuel au comité de pilotage (CoPil) avant transmission au FONAREDD.

Tableau 2. : Activités prévues dans le PTBA 2025

Activités prévues dans le PTBA 2024	Activités réalisées du 1 janvier au 31 décembre 2025	Source de vérification	Commentaires
Produit 1: Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.			

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Activités prévues dans le PTBA 2024	Activités réalisées du 1 janvier au 31 décembre 2025	Source de vérification	Commentaires
Sous Produit 1.1: Appui à la Programmation et au développement du Portefeuille			
Activité 1.1.1 : Programmation	5 projets ont fini leur parcours d'instruction sur les 11 prioritaires.	CR-CRP , Résolutions CRP signées	Sur les 11 projets prioritaires de 2025, 5 ont suivi leur instruction jusqu'à l'approbation au CoPIL alors que 3 n'ont connus qu'un seul passage en CRP, 2 n'ont pas été analysés en profondeur par le CRP mais ont eu un avis de non conformité du CRP et un prodoc attendu n'a pas été transmis au FONAREDD.
Activité 1.1.2 : Etudes et Capitalisation			
Activité 1.2.1. Suivi des programmes			
Activité 1.2.2. Evaluation indépendante	PGDF, PSFD et PIREDD Plateau	Dossier rapports des missions Évaluation indépendante	Les évaluations ont montrés des situations différenciées : le PSFD a atteint le seuil minimal de résultats requis, malgré des faiblesses persistantes de suivi et de planification ; le PGDF affiche une performance insuffisante, nécessitant une restructuration stratégique ; tandis que le PIREDD-Plateau présente une mise en œuvre en cours mais encore peu traduite en résultats mesurables, appelant un renforcement du pilotage et du suivi-évaluation.
Sous Produit 1.3.: Appui aux structures de Gouvernances			
Activité 1.3.1: Appui aux COPIL	3 COPIL Politique (par avis de non objection)	Note sur les décisions de décaissement signées en 2025	Le SE FONAREDD a appuyé l'organisation de 3 COPIL par ANO qui a conduit aux approbations de 8 projets dont : <ul style="list-style-type: none"> - PROMIS-2 (58 MUSD) - SE FONAREDD (8,4 M USD) - PI-RSS (3,5 MUSD) - PIREDD Sud-Ubangi 2 (25 MUDS) - Energie durable 2 (50 MUSD) - PIREDD Maniema 2 (20 MUSD) - FOREX-PES (9 MUSD) - PSFD (8 M USD) Les approbations des paiements de la deuxième tranche du PIREDD Kwilu, l'approbation du rapport annuel du FONAREDD et l'approbation de la deuxième extension du PGDF
Activité 1.3.2: Appui aux Comités de Revue des Programmes	9 CRP tenues.	CT 2025	Au cours de l'année 2025, 9 sessions du Comité de Revue des Programmes (CRP) ont été tenues. Ces réunions ont joué un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage (COPIL), tout en assurant l'examen approfondi de l'état d'avancement de plusieurs programmes phares tels que le PGDF, le PIREDD Oriental, le programme Énergie Durable 2, le PIREDD Sud-Ubangi et le Programme Agriculture paysanne zéro déforestation. Par ailleurs, ces sessions ont permis d'analyser et de valider des demandes de décaissement ainsi que des ajustements budgétaires. Elles ont également favorisé l'amélioration des outils de planification, de suivi-évaluation et de programmation, en mettant un accent particulier sur les exigences de performance, de transparence et de redevabilité. 5 programmes ont connu leurs 2 passages en CRP lors de ces 9 sessions et ont été recommandés à

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Activités prévues dans le PTBA 2024	Activités réalisées du 1 janvier au 31 décembre 2025	Source de vérification	Commentaires
			l'approbation du CoPIL. 3 autres projets sont dans la stade d'intégration des remarques des membres de CRP après leur premier passage.
Activité 1.3.3: Appui au Secrétariat Exécutif			
Produit 2: La RDC mobilise des ressources et des partenariats pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD et l'atteinte des engagements pris avec les partenaires			
Sous produit 2.1. : FONAREDD dispose d'outils et de capacités techniques			
Activité 2.1.1 Participation aux fora et au board de CAFI			
Activité 2.1.2 Alignement et mobilisation des ressources			
Produit 2.2.: . Le SE FONAREDD renforce ses capacités, planifie ses activités et assure le suivi du partenariat RDC - CAFI			
Activité 2.2.1 Retraite du FONAREDD	Retraite annuel du FONAREDD (Mai 2025)	Retraite FOREDD Compte-rendu.docx	L'objectif principal de cette retraite était d'élaborer un diagnostic partagé des performances de l'année 2024, en s'appuyant sur une analyse critique des réalisations obtenues et des contraintes rencontrées. À partir de ce bilan, les échanges ont permis de dégager les grandes orientations stratégiques pour l'exercice 2025, ainsi que de définir les modalités organisationnelles indispensables à leur mise en œuvre effective
Activité 2.2.2. Revue du partenariat			
Activité 2.2.3. Participation à la CNUCC et autres Forum			
Activité 2.2.4. APPUI CTR			
Produit 2.3: Le SE-FONAREDD dispose d'outils et de capacités techniques renforcées pour l'amélioration de la communication et la visibilité des interventions financées par CAFI/FONAREDD			
Activité 2.3.1.Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la stratégie de communication du FONAREDD - Développement du Manuel de communication - Lancement de la plateforme de communication inter-agences - Mise à jour régulière du site web du FONAREDD - Renforcement de la présence sur les réseaux sociaux 	MANUEL ET STRATEGIE DE COM FONAREDD	Le guide de communication et la stratégie de communication ainsi que le plan y afférant ont été finalisés et adoptés en 2025. Le lancement de la plateforme de communication inter-agences a également eu lieu et le site Web du FONAREDD régulièrement mis à jour
Produit 2.4. : Le SE-FONAREDD dispose d'outils adaptés et de capacités techniques renforcées pour la gestion efficiente et efficace du Fonds			
Activité 2.4.1. développement outils de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des capacités du SE-FONAREDD et élaboration d'un plan de renforcement des capacités 		Diagnostic des capacités du SE -FONAREDD effectué. TDRS de la firme chargé de renforcer les capacités finalisées. Logiciel de suivi - évaluation

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Activités prévues dans le PTBA 2024	Activités réalisées du 1 janvier au 31 décembre 2025	Source de vérification	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du SE-FONAREDD - Développement d'un logiciel de suivi-évaluation 		acquis, formation prévue pour le mois de janvier 2026.
Activité 2.4.2. développement ERP			Pas de financement mobilisé pour cette activité

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Tableau 3.: Répartition budget validé par le COPIL et passé en revue au CRP

Résultat	Résultats atteints					Observation
181.9 millions de dollars sont approuvés par le comité de Pilotage du Fonds	N°	Projets/Programmes	Porteur (Agence)	OMO/OP	Budget à approuver (MUSD)	Dans ce tableau, les 3 premiers projets ont été validés à la suite d'une réunion du Comité de Pilotage (CoPil), par avis de non-objection (ANO), organisée au premier semestre 2025, tandis que les 5 qui viennent par la suite ont été validés à la suite d'une réunion de Comité de Pilotage de décembre 2025.
	1	Programme de mise à l'échelle de la planification familiale Phase 2. PROMIS-2)	UNOPS		58	
	2	Programme d'Appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD	PNUD		8,4	
	3	Projet Infrastructures dédiées au Renforcement du Système de Santé (PI-RSS) en RDC	UNOPS		3,5	
	4	PIREDD Sud-Ubangi 2	Enabel	Services étatiques, Elikya, GI-Agro	25	
	5	Programme d'Énergie durable Phase 2	UNCDF	PNUD	50	
	6	PIREDD Maniema Phase 2	GIZ	Services étatiques	20	
	7	Foresterie Communautaire et Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux FOREX-PES)	RFN - UK	MEDD	9	
	8	Addendum Programme d'Appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD)	AFD	MinAGRI	8	
	Total				181.9	
194.5 millions de dollars sont revus par le Comité de Revue des Projets	N°	Projets/Programmes	Porteur (Agence)	OMO/OP	Budget à approuver (MUSD)	En 2025, dix (10) projets ont été analysés dans le cadre de la programmation du FONAREDD et soumis à l'examen du Comité de Revue des Projets (CRP), pour un montant global de 194.5 millions USD. Parmi ces projets, cinq (5) ont franchi avec succès leurs deux passages au CRP, ont été soumis au Comité de Pilotage (COPIL) et approuvés. Il s'agit du : <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Énergie durable – Phase 2 (50 MUSD) ; • PIREDD Sud-Ubangi 2 (25 M USD) ;
	1	Programme Energie Durable-2	UNCDF		50	
	2	PIREDD SUD UBANGI	ENABEL		25	
	3	PIREDD RN4	UNOPS	ADDIKIS, OCEAN, SOS NATURE	25	

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

4	CANOPÉE SUD KIVU	FARM AFRICA	Services étatiques	10
5	PIREDD RN1/Kwango-Lusanga	UNOPS	ADPAC, IHA	10.5
6	Programme d'Appui aux Peuples Autochtones	UNOPS	RRI, DGPA, REPALEF	7
7	PIREDD Maniema Phase 2 (PIREDD Maniema 2)	GIZ	Services étatiques	20
8	Foresterie Communautaire et Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (FOREX-PES)	RFN / RFUK	MEDD	9
9	Addendum Programme d'Appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD)	AFD	MinAgri	8
10	Programme de préparation et pilotage d'une initiative nationale de Paiements pour Services Environnementaux	Banque Mondial	UC-PIF	30
			Total	194.5

- PIREDD Maniema Phase 2 (PIREDD Maniema 2) (20 MUSD) ;
- Foresterie Communautaire et Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (FOREX-PES) (9 MUSD) ;
- Addendum au Programme d'Appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD) (8 MUSD).

En revanche, certains programmes ont été présentés au CRP, mais cette instance a décidé de ne pas procéder à leur analyse. Il s'agit notamment du PIREDD Bas-Uélé ainsi que du Programme de préparation et pilotage d'une initiative nationale de Paiements pour Services Environnementaux, ultérieurement renommé PIREDD Kwango. Seulement un avis de conformité a été émis sur ces projets.

Par ailleurs, les projets PIREDD RN4 (Tshopo, Haut-Uele, Ituri), PIREDD RN1/Kwango-Lusanga et le Programme d'Appui aux Peuples Autochtones ont connu un premier passage au CRP. À l'issue de cet examen initial, les observations et recommandations du CRP ont été transmises aux agences porteuses, en vue de la révision et de l'amélioration des documents de projets avant leur éventuel second passage.

Dans l'ensemble, ce portefeuille de projets reflète un processus de programmation structuré et progressif.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Minimum Décaissement de 109,9 Millions de dollars	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Projets/Programmes</th> <th>Porteur (Agence)</th> <th>OMO/OP</th> <th>Budget à approuver (MUSD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Agriculture Paysanne en Savane</td> <td>OAF</td> <td>MINAGRI</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Coût Direct 2 SE FONAREDD</td> <td>PNUD</td> <td></td> <td>4,9</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>DRC National Fund: Direct Cost</td> <td>PNUD</td> <td></td> <td>0,77</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>ENERGIE DURABLE II</td> <td>PNUD</td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>PARFII</td> <td></td> <td></td> <td>6,8</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>PIREDD Equateur</td> <td>FAO</td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>PIREDD Kwilu</td> <td>JICA</td> <td></td> <td>1,9</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>PIREDD Sud-Ubangi</td> <td></td> <td></td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>PIREDD/Plateau UNOPS</td> <td>VVVF</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>PAAJ</td> <td>PNUD</td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Marché Carbone</td> <td></td> <td></td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Appui aux Entités Nationale</td> <td>PNUD</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Projet d Appui de la société civile</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Projet Normes (DISMII)</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>PROMIS II</td> <td></td> <td></td> <td>22,5</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>PRSS INFRASTRUCTURES</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>PSFD</td> <td></td> <td></td> <td>6,9</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td>109,9</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Projets/Programmes	Porteur (Agence)	OMO/OP	Budget à approuver (MUSD)	1	Agriculture Paysanne en Savane	OAF	MINAGRI	15	2	Coût Direct 2 SE FONAREDD	PNUD		4,9	3	DRC National Fund: Direct Cost	PNUD		0,77	4	ENERGIE DURABLE II	PNUD		20	5	PARFII			6,8	6	PIREDD Equateur	FAO		3	7	PIREDD Kwilu	JICA		1,9	8	PIREDD Sud-Ubangi			10	9	PIREDD/Plateau UNOPS	VVVF		2	10	PAAJ	PNUD		4	10	Marché Carbone			1,5	11	Appui aux Entités Nationale	PNUD		2	12	Projet d Appui de la société civile			3	13	Projet Normes (DISMII)			3	14	PROMIS II			22,5	15	PRSS INFRASTRUCTURES			2	16	PSFD			6,9					109,9	Le MPTF a décaissé 109,9 millions USD aux agences d'exécution au cours de l'année 2025. Ce montant inclut : 1. Les premiers décaissements pour les programmes suivants, pour un total de 57,5 millions USD : <ul style="list-style-type: none"> ● Énergie Durable II ● PIREDD Sud-Ubangi ● PROMIS II ● PRSS Infrastructures 2. Les décaissements des tranches supplémentaires pour les programmes suivants, pour un total de 52,5 millions USD : <ul style="list-style-type: none"> ● Agriculture Paysanne en Savane ● Coût Direct 2 SE FONAREDD ● PARFII ● PIREDD Équateur ● PIREDD Kwilu ● PIREDD/Plateau UNOPS ● Programmes d'Appui à l'Atteinte des Jalons ● Projet d'Appui Accès Marché Carbone ● Projet d'Appui aux Entités Nationales ● Projet d'Appui de la Société Civile ● Projet Normes (DISM II) ● Programme d'Appui à la Mise en Valeur Durable des Savanes et des Forêts Dégradées (PSFD)
	N°	Projets/Programmes	Porteur (Agence)	OMO/OP	Budget à approuver (MUSD)																																																																																												
	1	Agriculture Paysanne en Savane	OAF	MINAGRI	15																																																																																												
	2	Coût Direct 2 SE FONAREDD	PNUD		4,9																																																																																												
	3	DRC National Fund: Direct Cost	PNUD		0,77																																																																																												
	4	ENERGIE DURABLE II	PNUD		20																																																																																												
	5	PARFII			6,8																																																																																												
	6	PIREDD Equateur	FAO		3																																																																																												
	7	PIREDD Kwilu	JICA		1,9																																																																																												
	8	PIREDD Sud-Ubangi			10																																																																																												
	9	PIREDD/Plateau UNOPS	VVVF		2																																																																																												
	10	PAAJ	PNUD		4																																																																																												
	10	Marché Carbone			1,5																																																																																												
	11	Appui aux Entités Nationale	PNUD		2																																																																																												
	12	Projet d Appui de la société civile			3																																																																																												
	13	Projet Normes (DISMII)			3																																																																																												
	14	PROMIS II			22,5																																																																																												
15	PRSS INFRASTRUCTURES			2																																																																																													
16	PSFD			6,9																																																																																													
				109,9																																																																																													
3 Mission organisées pour évaluations indépendantes des projets au 31 décembre 2025	PSFD PGDF PIREDD Plateau	En 2025, trois évaluations indépendantes ont porté sur le PGDF, le PSFD et le PIREDD-Plateau afin d'éclairer les décisions des instances du FONAREDD. Les résultats montrent que le PGDF et le PIREDD-Plateau présentent des performances encore insuffisamment matérialisées à mi-parcours, conditionnant la poursuite des financements à des réformes structurantes, tandis que le PSFD a atteint le seuil de performance requis, sous réserve du renforcement du suivi-évaluation et du contrôle interne.																																																																																															

5. Résultats du Programme

Contribution aux impacts du cadre de résultats de CFI

Décrire la contribution du programme aux deux impacts du plan d'investissement national REDD+, de CFI et du FONAREDD, soit

i) réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de programme. Préciser le cas échéant le nombre d'hectares de déforestation évitée attribuable aux activités du programme.

ii) amélioration des niveaux de vie notamment : le nombre de bénéficiaires directs² atteints par le programme et la définition appliquée par le programme pour définir ce terme. Si plusieurs catégories sont utilisées, désagréger par catégorie ainsi que par le genre.

- le nombre de bénéficiaires indirects et les hypothèses qui sous-tendent ce calcul
- le cas échéant, augmentation des revenus (directs ou indirects) et/ou réduction des dépenses

Cette section n'est pas applicable au Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD.

4.1 Progrès par effet et produits du programme

4.2 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Les sections 4.1 et 4.2 ne sont pas applicables au Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, car son PRODOC n'a pas de cadre de résultat comme les autres programmes financés par le Fonds. Les réalisations principales du programme sont présentées dans le résumé exécutif du présent rapport.

6. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CFI

Les indicateurs harmonisés ne s'appliquent pas directement au Programme d'appui au Secrétariat exécutif. Toutefois, le SE a développé une liste d'indicateurs et de cibles pertinentes (tableau 3).

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs harmonisés FONAREDD-CFI couverts par le programme.

Tableau 4. : Contribution des Programmes aux indicateurs CFI/FONAREDD

Indicateur CFI/FONAREDD ³	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et Juin 2025	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi-acteurs					
G.E.2 Indicateurs du plan d'investissement REDD+ intégré dans le Plan National	22 indicateurs du PI dans le PNSD	Ce nombre n'a pas vocation à changer.	Une fois	N/A	22 indicateurs intégrés dans le PNSD

² Les programmes sectoriels sont exempts

³ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%202025%20Octobre%202019%20FI%20-%20Web%20site.pdf>

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

G.E.4 Nombre de plaintes traitées / nombre de plaintes enregistrées par le biais des mécanismes officiels	Non disponible avant le FONAREDD/zéro en 2016	100% de cas sont traités suivant le mécanisme	Annuelle	N/A – aucun plainte a été reçu	Une plainte a été reçue et traitée à travers le mécanisme du FONAREDD.
Produit : l'accessibilité de l'information est améliorée					
G.P.1 % de programmes approuvés pour lesquels les PRODOC sont accessibles en ligne	En 2017, la RDC a lancé son site, et 8/12 des programmes y sont accessibles.	100%	Annuelle	RAS	20 PRODOC sur 20 sont disponibles sur le site web du FONAREDD : https://fonaredd-rdc.org/portefeuille-du-fonaredd/
G.P.3 Taux de publication (sur site internet) et de transmission régulière des rapports d'activités des institutions de gouvernance		100%	Annuelle	Les décisions des sessions d'approbation par NO du COPIL et les résolutions des CRP sont en ligne sur le site du FONAREDD https://fonaredd-rdc.org/reunions-du-ct-et-du-copil/ .	Les documents relatifs aux programmes et les rapports annuels des agences ont été publiés sur le site FONAREDD.
G.P. 4 : Nombre de réunions entre ministères tenues sur la REDD+ (en RDC : COPIL)	Faible organisation de réunions	Une ou deux fois l'an	Annuelle	3	3 COPIL du FONAREDD tenus en 2025 par ANO

7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Dans le cadre du financement CAFI, la RDC s'est engagée à la réalisation des Jalons tels que définis dans la Lettre d'intention. C'est ainsi que tous les programmes du FONAREDD financés sur base de la contribution CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l'état d'avancement des différents Jalons. La matrice simplifiée ci-dessous (tableau 4) permet de renseigner la contribution du programme aux différents jalons.

8. Exécution financière

- a) *Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.*

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

P r o j e t	A v a n c é	Activités	BUDGET	2025	Dépenses	Solde
A. COÛTS DES PRODUITS DU PROJET						
Produit 1: Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement par une programmation, un suivi au travers des structures de gouvernance efficaces et d'un appui conseil technique de qualité fourni par le SE FONAREDD.			\$ 5 286 148	\$ 2 778 074	\$ 2 399 771	\$ 378 303
1	1,1	Activité 1.1.1 : Appui à la Programmation	\$ 1 049 360	\$ 599 680	\$ 587 320	\$ 12 360
1	1,2	Activité 1.1.2 : Etudes et Capitalisation	\$ 240 000	\$ 240 000	\$ 35 230	\$ 204 770
1	1,3	Activité 1.2.1. Suivi des programmes	\$ 1 247 700	\$ 623 850	\$ 604 324	\$ 19 526
1	1,4	Activité 1.2.2. Vérification indépendante	\$ 391 248	\$ 195 624	\$ 187 322	\$ 8 302
1	1,5	Activité 1.3.1: Appui aux COPIL	\$ 59 320	\$ 29 660	\$ 16 300	\$ 13 360
1	1,6	Activité 1.3.2: Appui aux Comités de Revue des Programmes	\$ 234 720	\$ 117 360	\$ 112 322	\$ 5 038
1	1,7	Activité 1.3.3: Appui au Secrétariat Exécutif	\$ 2 063 800	\$ 971 900	\$ 856 953	\$ 114 947
Produit 2: La RDC mobilise des ressources et des partenariats pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD et l'atteinte des engagements pris avec les partenaires			\$ 1 674 645	\$ 1 390 155	\$ 319 723	\$ 1 070 432
2	2,1	Activité 2.1.1 Participation aux fora et au board de CAFI	\$ 8 480	\$ 4 240	\$ 4 240	\$ -
2	2,2	Activité 2.1.2 Alignement et mobilisation des ressources	\$ 345 000	\$ 240 000	\$ 50 354	\$ 189 646
2	2,3	Activité 2.1.3. Formalisation du FONAREDD et Appui à l'accès aux fonds transversaux	\$ 45 000	\$ 45 000	\$ -	\$ 45 000
2	2,4	Activité 2.2.1 Retraite du FONAREDD	\$ 45 665	\$ 45 665	\$ 44 322	\$ 1 343
2	2,5	Activité 2.2.2. Revue du partenariat	\$ 39 000	\$ 19 500	\$ -	\$ 19 500
2	2,6	Activité 2.2.3. Participation à la CNUCC et autres Forum	\$ 7 500	\$ 3 750	\$ -	\$ 3 750
2	2,7	Activité 2.2.4. APPUI CTR	\$ 170 000	\$ 170 000	\$ 85 600	\$ 84 400
2	2,8	Activité 2.3.1. Communication	\$ 314 000	\$ 162 000	\$ 112 000	\$ 50 000
2	2,9	Activité 2.4.1. développement outils de gestion	\$ 700 000	\$ 700 000	\$ 23 207	\$ 676 793
2	2,10	Activité 2.4.2. développement ERP	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
TOTAL COÛTS DES PRODUITS DU PROJET			\$ 6 960 793	\$ 4 168 229	\$ 2 719 494	\$ 1 448 735
C. COÛTS DE GESTION DE PROJET (Plafonds indicatifs donnés ci-dessous)						
AG	AG1	RH de l'Org de mise en oeuvre	\$ 755 346	\$ 377 673	\$ 377 673	\$ -
AG	AG2	Equipement et fonctionnement de l'Org de mise en oeuvre	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
AG	AG3	Assurance qualité commanditée par l'Org de mise en oeuvre	\$ 140 000	\$ 85 000	\$ 38 360	\$ 46 640
TOTAL COÛTS GESTION DE PROJET			\$ 895 346	\$ 462 673	\$ 377 673	\$ 85 000
TOTAL COÛTS DIRECTS DU PROJET			\$ 7 856 139	\$ 4 630 902	\$ 3 097 167	\$ 1 533 735
Coûts indirects (max 7% des coûts directs)			\$ 549 930	\$ 324 163	\$ 190 365	\$ 133 799
BUDGET TOTAL			\$ 8 406 069	\$ 4 955 065	\$ 3 287 532	\$ 1 667 533

NB : Le modèle en Excel est disponible ici et doit être complété et annexé à ce rapport :

L'essentiel des informations demandées dans ce canevas sont disponibles dans le Tableau 5 ci-dessus.

[Rapport financier S2.xlsx](#)

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat du FONAREDD.

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNDG sera soumis par le PNUD au MPTF à la fin du premier trimestre quand les états financiers des programmes sont clôturés.

Tableau 5 – Coût efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ⁴	Dépenses Cumulatives en US \$ ⁵
Effet 1 :		Obligatoire ⁶
Produit 1.1		obligatoire ⁷
Activité ou sous produit 1.1.1.		recommandé
...		
Produit 1.2		obligatoire

Les éléments pertinents sont déjà repris dans le Tableau 5.

- b) Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si les procédures de l'agence le permettent, joindre une copie du contrat.

Tableau 6 - Suivi des contrats des ALE/PLE. – Non applicable au SE-FONAREDD⁸

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai D'exécution Prévu	Commentaires

- c) Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :
- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail ;
 - Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication en indiquant les mesures prises pour (i) accélérer la mise en œuvre ; (ii) s'assurer que les résultats attendus soient bien réalisés en qualité et aux échéances prévues ;
 - Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour ;

⁴ Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2

⁵ Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5

⁶ En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

⁷ En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

⁸ Le SE – FONAREDD n'a pas recruté d'ALE.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

- Quand comptez vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF ;
d) Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.

Le contexte de mise en œuvre des activités du SE – FONAREDD a été marqué par un relatif flottement au niveau des activités à cause du processus de restructuration qui a été lancé et qui a impacté principalement le management du Secrétariat du FONAREDD. En sus, les efforts du SE – FONAREDD se sont concentrés beaucoup plus sur la programmation des financements de CAFI issu de la signature la LOI RDC – CAFI mais aussi sur le suivi du portefeuille existant.

- d) Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires
- e) Indiquer s'il y a eu des audits et quels sont leurs résultats ; si la politique de l'agence le permet, joindre le rapport d'audit en annexe :
- f) Veuillez indiquer d'éventuelles révisions au budget du programme : **N/A**
- g) Analyse du coût du programme de l'exercice suivant le tableau 8.

Cette analyse permet d'apprécier le ratio des coûts des structures et des coûts opérationnels relatif à la période sous examen

Tableau 7 - Répartition des coûts du programme.

N°	Description	Montant en USD	%	Commentaires
1.				
2.				
3.				
Total en USD				

- h) Indiquer si le compte a été audité ou non pendant la période sous examen. Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible les autres données nécessaires liées à cet audit.

9. Gestion participative

Les principes de transparence, de participation et de consultations sont consacrés dans la programmation du FONAREDD, tant dans le plan d'investissement que dans les termes de référence des AMIs. Ainsi, à leur approbation, tous les programmes ont soumis un plan de consultation et de participation des parties prenantes dans les différentes activités et étapes du programme. Veuillez mettre à jour ce tableau, en rajoutant une colonne de commentaire permettant de voir l'évolution et la réalisation des processus participatifs prévus.

Dans cette section, prière commenter :

- i. Tout amendement apporté au plan de consultation ;
 - ii. Les défis à relever ;
 - iii. L'efficacité de l'engagement avec les programmes d'appui à la société civile et aux peuples autochtones (respectivement PNUD/GTCRR et BM/REPALEF) qui ont pour objectif de faciliter la participation transversale de ces acteurs dans tout le portefeuille du FONAREDD.
-
- i. Le Secrétariat exécutif n'a pas de plan de consultation.
 - ii. RAS
 - iii. Le SE-FONAREDD assure l'engagement avec ces programmes à travers ses activités de suivi-évaluation. Ainsi, il facilite l'engagement de la société civile et des peuples autochtones avec les autres programmes.

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ? Oui Non. Comment ou pourquoi selon le cas.

Le Secrétariat exécutif n'a pas fait usage du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR, et devrait renforcer les efforts d'application des principes qui y sont proposés ; de plus il faudrait que le SE appuie le GTCRR à produire un résumé exécutif de ce manuel.

Pour assurer une gestion participative des interventions REDD+, le Secrétariat exécutif a poursuivi, au cours de 2025, ses efforts pour garantir l'implication effective des représentants de tous les secteurs pertinents notamment des administrations nationale et provinciales, de la société civile, du monde académique, ainsi que des partenaires techniques et financiers dans l'orientation et la gestion stratégique du FONAREDD. À ce titre, les principales actions menées incluent l'organisation de quatre réunions du Comité de Revue des Projets (CRP), réunissant les représentants des bailleurs, de l'administration publique, de la société civile et du monde universitaire, conformément à la planification annuelle ;

10. Thèmes transversaux

10.1. Gouvernance

Mentionner ici les réunions du Comité de Pilotage (COFIL) du programme ainsi que celles des plateformes multi-acteurs et multisectorielles et un résumé du suivi de leurs décisions

La gouvernance du Fonds National REDD (FONAREDD) repose sur trois organes complémentaires :

- le **Comité de Pilotage (COFIL)**, organe d'orientation stratégique et de décision ;
- le **Comité de Revue des Projets (CRP)**, organe de contrôle et d'analyse technique ;
- le **Secrétariat Exécutif (SE)**, organe d'appui technique chargé du développement du cadre de programmation, de la gestion et du suivi du portefeuille, ainsi que de l'exécution et du suivi des recommandations issues des instances de gouvernance.

Les rôles et responsabilités de ces différentes structures sont définis dans les Termes de Référence du Fonds. Afin de renforcer l'efficacité du dispositif décisionnel, le Comité de Pilotage se réunit désormais à deux niveaux : un **niveau politique** et un **niveau technique**, permettant une meilleure réactivité et une prise de décision plus fluide.

Conformément au Manuel des opérations du FONAREDD, révisé et validé en avril 2024, les réunions des organes de gouvernance sont programmées comme suit :

- Le **COFIL au niveau politique** se réunit au minimum une fois par an, notamment pour l'approbation du rapport narratif annuel (avant le 15 mai), et deux fois si nécessaire, sur convocation de son Président ;
- Le **COFIL au niveau technique** se réunit une fois par trimestre, à intervalle régulier et en cohérence avec le cycle de programmation du Fonds ;
- Le **CRP** se réunit de manière statutaire au minimum quatre fois par an et au maximum tous les trois mois. La durée des réunions est précisée dans les invitations et ajustée en fonction de l'ordre du jour.

9.1.1. Bilan des réunions du COFIL en 2025

- **Le COFIL Politique Ordinaire**: Aucune réunion du COFIL politique ordinaire n'a été organisée au cours de l'année 2025.
- **Le COFIL politique restreint**: Cinq sessions du COFIL politique restreint ont été tenues en 2025 sous format d'avis de non-objection. Ces réunions ont permis d'adopter plusieurs décisions stratégiques importantes, notamment : ○ (i) PROMIS 2 , (ii) [Projet d'infrastructure RSS](#), (iii) [Programmation Partenariat CAFI-RDC](#), (iv) approbation du Programme d'Appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, (v) approbation du Rapport Annuel du FONAREDD , (vi) approbation du Prodoc [Energie Durable Phase 2](#), (vii) approbation du Prodoc [PIREDD Sud Ubangi](#), (viii) approbation du prodoc du

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

[Projet Foresterie communautaire](#), (ix) approbation de l'addendum du [programme PSFD](#), (x) approbation du prodoc [PIREDD Maniema Phase 2](#).

- **COFIL technique:** Quatre réunions du COFIL technique ont été organisées sous format d'avis de non-objection. Elles ont porté principalement sur des questions opérationnelles relatives à la gestion des programmes et des ressources, notamment : (i) l'extension de la mise en œuvre du programme Énergie ; (ii) le décaissement de la deuxième tranche du PIREDD Kwilu ; (iii) l'extension de la mise en œuvre du programme PGDF ; (iv) le décaissement de la deuxième tranche du PIREDD Plateau.

Ces réunions ont contribué à assurer la continuité et l'efficacité de l'exécution des programmes financés par le Fonds. Au total, ces sessions ont conduit à la signature de 14 décisions accessibles [ici](#) et détaillé dans le tableau ci-dessous:

Tableau 8. Bilan de réunions de COFIL en 2025

COFIL	Programmes/documents approuvés	Nombre des décisions signées
I. COFIL POLITIQUE		
COFIL restreint		
Février	- PROMIS 2 (approbation du prodoc) - Projet d'infrastructure RSS (approbation de l'addendum) - Programmation Partenariat CAFI-RDC	3
Mars	- Programme d'appui au SE FONAREDD (approbation du prodoc)	1
Juin	- Rapport annuel 2024	1
Novembre	- Energie Durable Phase 2 (approbation du prodoc) - PIREDD Sud Ubangi (approbation du prodoc)	2
Décembre	- Foresterie communautaire (approbation du prodoc) - PSFD (approbation de l'addendum) - PIREDD Maniema phase 2 (approbation du prodoc)	3
II. COFIL TECHNIQUE (ANO)		
Février	- Approbation de la mise en œuvre du Programme Energie (ANO)	1
Mars	- Décaissement de la deuxième tranche du PIREDD KWILU (ANO)	1
Juin	- Extension de mise en œuvre du Programme PGDF (ANO)	1
Novembre	- PIREDD Plateau (approbation 2ème tranche) (ANO)	1

9.1.2. Bilan des réunions du CRP en 2025

En tant qu'organe de contrôle technique, le Comité de Revue des Projets (CRP) a pour mission d'assurer la conformité des plans d'investissement et des programmes financés par le FONAREDD avec la stratégie nationale REDD+.

Au cours de l'année 2025, neuf réunions du CRP ont été organisées. Ces sessions ont permis d'analyser un total de 16 programmes, répartis comme suit :

- 11 programmes ([Canopée KIVU](#), PARF, [_PARF 2](#), PIREDD Equateur, PIREDD KORLOM, PIREDD RN1, PIREDD RN4, Portefeuille du FONAREDD, Énergie Durable 1, PIREDD Kwilu, Programme d'appui à la promotion et protection des PA) ont été examinés une seule fois ;
- 5 programmes (Energie durable 2, Foresterie communautaire, PIREDD MANIEMA Addendum, PIREDD PLATEAU, PIREDD SUD UBANGI) ont été examinés à deux reprises ;
- 2 programmes (PGDF, PSFD) examinés à trois reprises de manière exceptionnelle.

Ces travaux ont abouti à la production et à la signature de 27 résolutions, dont une relative à la revue du rapport annuel consolidé 2024 du Fonds.

Les réunions du CRP ont également constitué des espaces d'échanges techniques sur plusieurs sujets transversaux, notamment :

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

- l'état de mise en œuvre des décisions du COPIL et des résolutions du CRP ;
- l'avancement de la programmation du Fonds ;
- le plan de suivi-évaluation ;
- le plan de rapportage ;
- la situation du programme PIREDD RN4.

Tableau 9. Bilan de réunions du CRP en 2025

Réunion	Date	Programmes analysés	Nb des résolutions signées
CRP65	27 au 28 février (2 jours)	- PIREDD KORLOM - Portefeuille du FONAREDD	2
CRP66	11 et 15 avril (2 jours)	- PIREDD SUD-UBANGI - PIREDD PLATEAU - PIREDD RN4	2
CRP67	06 mai (1 jour)	- Programme Energie Durable 2 - Programme PARF - Programme PGDF - Rapport Annuel consolidé du FONAREDD 2024	4
CRP68	30 mai (1 jour)	- Programme Canopée KIVU	1
CRP69	4 juillet (1 jour)	- Programme Energie 2	1
CRP70	26 au 27 Aout (2 jours)	- Programme PARF 2 - PIREDD RN1 - PIREDD SUD UBANGI - Programme d'appui à la promotion et protection des PA	4
CRP71	09 au 10 octobre (2 jours)	- PIREDD MANIEMA Addendum - Projet Foresterie communautaire - Programme de Gestion Durable des Forêts - Programme PSFD	4
CRP72	03 novembre (1 jour)	- Programme Energie Durable 1 - PIREDD MANIEMA Addendum - PIREDD PLATEAU - Programme PSFD	4
CRP73	04 au 05 décembre (2 jours)	- Projet Foresterie communautaire - PIREDD Equateur - Programme PSFD - Programme PGDF - PIREDD Kwilu	5

9.1.3. Suivi des décisions et recommandations

Le suivi des décisions et recommandations issues des organes de gouvernance constitue un élément central du dispositif de gestion du FONAREDD. Conformément à son mandat, le Secrétariat Exécutif assure un suivi systématique de l'ensemble des résolutions adoptées par le COPIL et par le CRP.

Au cours de l'année 2025, un dispositif renforcé de suivi a été mis en œuvre afin de garantir la traçabilité et l'exécution effective des décisions. Ainsi :

- Toutes les recommandations formulées par le COPIL et le CRP ont fait l'objet d'un suivi effectif, soit un taux global de prise en charge de 100 % ;
- Pour les recommandations du CRP assorties d'un délai précis, le taux d'exécution dans les délais s'établit à 55,5 %.

Ces résultats témoignent de la mobilisation du Secrétariat Exécutif et des parties prenantes pour assurer la mise en œuvre des orientations du Fonds. Ils mettent également en évidence la nécessité de renforcer le respect des échéances fixées, notamment à travers :

- une planification opérationnelle plus rigoureuse ;

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

- un suivi rapproché des recommandations prioritaires ;
- une meilleure anticipation des contraintes de mise en œuvre ;
- un dialogue renforcé avec les agences d'exécution.

Le suivi de l'état d'avancement des recommandations a été régulièrement présenté lors des réunions du CRP et du COPIL, permettant un ajustement continu des actions engagées.

Il convient donc de dire à travers ce fonctionnement des organes en 2025, que le FONAREDD a maintenu une dynamique soutenue de gouvernance participative. Les différentes instances ont été régulièrement mobilisées afin d'assurer le suivi stratégique et opérationnel du portefeuille.

6.1.4. Réunions de COPIL des Programmes.

En complément de ces instances de gouvernance, le FONAREDD a également pris part à trente-deux(32) réunions de comités de pilotage des programmes au niveau opérationnel. Ces rencontres ont constitué des moments clés pour la validation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA), l'évaluation des performances, et la planification stratégique des actions futures, assurant ainsi une coordination renforcée entre les parties prenantes et une meilleure cohérence des interventions sur le terrain.

Tableau 8.: Participation du SE FONAREDD aux Comité de Pilotage des Programmes en 2025

Date	Programme	Objet de la réunion	Lien / CR
11 février 2025	Programme Energie	Validation PTBA	CR COPIL du 20 février du Programme énergie-Fonaredd signé.pdf
25 février 2025	PIREDD-KOLROM/Kasai Oriental	Examen / validation du PTBA	CR KASAI ORIENTAL
28 février 2025	PIREDD-KORLOM/Lomami	Examen / validation du PTBA	CR LOMAMI
12 mars 2025	Programme PARF2	Valider le projet de PTBA 2025	Compte rendu signé du 9e COPIL mars 25 PARF.pdf
21 mars 2025	PIREDD-Maindombe	Examen / validation du PTBA	
25 mars 2025	Programme PGDF	Présenter le PTBA 2025 et le plan pluriannuel	Compte Rendu COPIL 3 PGDF.pdf
26 mars 2025	PAAD/PDL145	Examen / validation du PTBA	Compte rendu CT 01 PAAD 26-02-2025 VF.pdf
28 mars 2025	PIREDD-Equateur	Examen / validation du PTBA	PIREDD Equateur Communiqué final COPIL 8.pdf
01 avril 2025	PAAJ	Examen / validation du PTBA	07 PAAJ
10 avril 2025	Finance Carbone & CDN	Présentation et Validation du PTBA 2025	Compte rendu Comité Technique projet CDN marché carbone.docx
29 avril 2025	PEDPEN	Examen / validation du PTBA	Compte rendu Comité Technique projet CDN marché carbone.docx
28 mai 2025	CDR	Examen / validation du PTBA	CR COPIL PROMIS 2-Signed- 09062025.pdf
28 mai 2025	PROMIS-2	Validation du PTBA 2025	CR COPIL PROMIS 2-Signed- 09062025.pdf
24 juin 2025	Normes REDD Mine & Hydrocarbures	Examen / validation du PTBA	Compte rendu de la participation du SE FONAREDD au 1er Comité de Pilotage du Projet Normes.docx
25 juin 2025	PIRREDD-Maniema	Présenter l'état d'avancement du programme, évaluer la mise en œuvre des recommandations précédentes, et valider le plan de désengagement progressif du PIREDD-Maniema.	Communiqué final de 9ème Réunion du COPIL PIREDD Maniema-1.pdf
10 juillet 2025	PIREDD-Kwilu	Examen / validation du PTBA	12 PIREDD Kwilu
05 août 2025	Programme PSFD	Examen / validation du PTBA	17 PSFD
18 septembre 2025	Programme PARAT		08 PARAT

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

14 octobre 2025	PIREDD-Kwilu	Examen / validation du PTBA	12_PIREDD Kwilu
28 octobre 2025	PIREDD-KORLOM/Kasaï Oriental	Examen / validation du PTBA	CR_KASAI ORIENTAL
31 octobre 2025	PIREDD-KORLOM/Lomami	Examen / validation du PTBA	CR_LOMAMI
07 novembre 2025	PAPS	Examen / validation du PTBA	
21 novembre 2025	PIREDD-Equateur	Examen / validation du PTBA	2_Compte rendu
26 novembre 2025	PIREDD-Maniema	Examen / validation du PTBA	13_PIREDD Maniema
03 octobre 2025	Société civile	Examen / validation du PTBA	
15 décembre 2025	Programme Energie	Examen / validation du PTBA	02_Energie Durable
15 décembre 2025	PAAD/PDL145	Examen / validation du PTBA	06_PAAD_PDL145
09 décembre 2025	PIREDD-Kwilu	Examen / validation du PTBA	12_PIREDD Kwilu
12 décembre 2025	Programme PARAT		08_PARAT
15 décembre 2025	Programme PGDF	Examen / validation du PTBA	10_PGDF
17 décembre 2025	PIREDD-Plateau	Examen / validation du PTBA	15_PIREDD Plateau
18 décembre 2025	Programme PARF2	Examen / validation du PTBA	Invitation COPIL PARF2_18dec.pdf
19 décembre 2025	Programme PSFD	Examen / validation du PTBA	17_PSFD
31 décembre 2025	Finance Carbone & CDN	Examen / validation du PTBA	03_Finance Carbone

10.2. Genre

Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes. Veuillez expliquer comment le programme a tenu compte de l'aspect Genre (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel féminin, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques etc...) en remplissant le tableau 8 dans l'objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques). Quels ont été les groupes cibles impliqués ? Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le programme les a-t-il surmontés ?

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

Critère	Actions prises pour intégrer l'aspect genre	Résultats	Coût en USD	Défis affrontés
Mise en œuvre/ Activités	Le SE-FONAREDD a développé une note d'orientation genre, qui a été revue par les agences deux fois, ainsi qu'un canevas de plan d'action genre en collaboration avec le Secrétariat CAFI. Les agences ont demandé de fournir leur plan d'action. Une mise à jour de la note genre a été recommandée par la retraite du FONAREDD tenue en mai 2025 et a été réalisée au second semestre de l'année.	Tous les projets ont fournis leurs plan d'action genre ; La note d'orientation devra permettre de renforcer la prise en compte du genre dans le portefeuille du Fonds.	N/A	Il est à noter que plusieurs programmes se sont appuyés sur les stratégies genre globales de leur agence avant de rédiger les plans d'actions adaptées au contexte de la RDC et de leurs programmes respectifs.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

	<p>Le SE-FONAREDD avait consolidé son interprétation des quatre critères genre (contexte, mise en œuvre, S-E et budget) à analyser dans le cadre du reporting annuel des programmes – cela a été présenté dans le rapport annuel consolidé 2024 du Fonds et sera prise en compte dans la note d’orientation genres mise à jour.</p>	<p>Des analyses plus rigoureuses de l’intégration de genre dans les programmes, de la part du SE. Pour le PIREDD Plateau, il a été noté que des éléments liés au genre figurent dans le Prodoc (gouvernance inclusive, autonomisation économique des femmes, prévention des VBG), mais n’ont pas été suffisamment reflétés dans le rapport annuel 2024, en raison de l’absence d’indicateurs spécifiques. Cette lacune devra être comblée par l’Agence.</p>	N/A	<p>Avec l’introduction d’un nouveau canevas CAFI-FONAREDD des rapports annuels et semestriels, le SE va devoir ajuster légèrement la note d’orientation genre ainsi que sa matrice d’évaluation des programmes. En plus, il serait important de renforcer les capacités du staff du SE-FONAREDD en matière d’analyse de l’intégration genre à travers des formations.</p>
Suivi-évaluation	<p>Taux de femmes au sein du SE-FONAREDD : 38% des postes pourvus au sein du SE – FONAREDD était occupé par des femmes jusque fin 2023 qui pour la plupart occupaient des fonctions administratives. Lors de recrutement lancé fin 2024, SE – FONAREDD avait souhaité augmenter le nombre de femmes, en s’assurant qu’elles occupent des fonctions techniques dans l’effectif.</p>	N/A	N/A	<p>Certains dossiers semblaient prometteurs, et plusieurs candidates ont été sélectionnées pour les tests écrits et les entretiens. Toutefois, elles n’ont pas été retenues à l’issue du processus de sélection.</p>
	<p>Taux de femmes au sein des consultations et réunions organisées par le SE-FONAREDD : De manière générale, la majorité des participants sont des hommes.</p>	N/A	N/A	<p>Si la majorité des participants sont des hommes, c’est dû à un défi structurel au niveau du pays, où la plupart des personnes aux postes de pouvoir – qui représentent leur structure auprès du FONAREDD – sont des hommes.</p> <p>Tandis que le genre des participants à toutes les réunions et consultations est du FONAREDD est enregistré dans les listes de présence, il y a lieu de mener un suivi plus rapproché et une analyse plus systématique du taux de participants femmes, ainsi que mettre en place des mesures pour encourager la participation de plus de femmes.</p>

10.3. Peuples Autochtones

Le SE appuie l’intégration des peuples autochtones notamment à travers son suivi et évaluation du Programme d’Appui aux Peuples Autochtones, qui est exécuté par la Banque mondiale. A travers ses actions de suivi-évaluation (l’analyse des rapports semestriels et annuels ainsi que les missions de suivi), le SE veille aussi à ce que les autres programmes impliquent les peuples autochtones.

10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

De la même façon que pour les peuples autochtones, le SE veille à ce que les jeunes soient représentés dans les structures de gouvernance du FONAREDD – le Comité Technique et le Comité de Pilotage du Fonds – à travers le GTCR-R.

10.5. Respect de normes environnementale et sociale

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancun sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancun ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ financée par le FONAREDD et CAFI concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels que intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau du FONAREDD et dans un deuxième temps ces informations seront intégrées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes qui sera soumis à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementales et sociales.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? OUI / NON. Dans l'affirmative, veuillez rapporter sur les résultats clés obtenus et/ou les avancées relatives aux mesures d'atténuation, et joindre le rapport de l'étude en annexe ou informer s'il a déjà été transmis au SE FONAREDD.

Étant un pur programme de renforcement de capacités, qui ne comprend ni la conceptualisation d'une politique ni des investissements de terrain, les sauvegardes environnementales et sociales ne s'y appliquent pas. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental et social.

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

Décrire ici les études d'impacts ou les mesures prises afin de s'assurer du respect de chacune des sauvegardes, en remplissant le tableau 10

Étant un pur programme de renforcement de capacités, qui ne comprend ni la conceptualisation d'une politique ni des activités de terrain, les sauvegardes environnementales et sociales ne s'y appliquent pas. Par conséquent, des mesures spécifiques n'ont pas été prises dans le but de répondre aux sauvegardes, outre l'évaluation du niveau de respect des sauvegardes par les agences d'exécution.

Toutefois, plusieurs sauvegardes motivent et inspirent le travail du Secrétariat Exécutif et des actions qui y sont pertinentes ont déjà été réalisées, tel que reflété dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegarde.

Les principes de sauvegardes définis par le FONAREDD (2016)	Les actions réalisées	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	A travers son travail de programmation et de suivi et évaluation, qui se base sur la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC, le SE a continué à assurer la mise en œuvre de programmes qui contribuent à la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts. De plus, à travers son appui aux négociations du nouveau partenariat RDC-CAFI, le SE a appuyé l'identification de mesures adéquates pour la protection des forêts naturelles. Finalement, le SE-FONAREDD a mené des analyses des initiatives pour les solutions fondées dans la nature et a proposé que ce genre de solutions soient intégrées dans la nouvelle CDN de la RDC – cette proposition a été prise en compte.	N/A	Il y a lieu de renforcer l'aspect de préservation de la biodiversité du portefeuille FONAREDD, au travers de l'inclusion de la conservation et la régénération des forêts.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

<p>Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>	<p>Transparence : Tous les rapports semestriels et annuels relatifs au FONAREDD et son portefeuille sont rendus disponibles sur le site web du FONAREDD ; la même chose vaut pour tous les documents relatifs aux réunions CT et COPIL.</p> <p>Bonne gouvernance : Toute décision concernant la gestion du FONAREDD et les programmes de son portefeuille est prise par le Comité de Pilotage, sur recommandation par le Comité Technique. Les deux comités consistent en des représentants du gouvernement, de la société civile et des bailleurs.</p>	<p>N/A</p>	<p>Transparence : Il y a parfois eu des retards dans la transmission des documents finaux et signés au chargé de communication, et dans la mise à jour du site web.</p> <p>Bonne gouvernance : La taux de représentation de femmes et de jeunes dans le Comité Technique et le Comité de Pilotage du FONAREDD demeure faible.</p>
<p>Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)</p>	<p>Le SE a un mécanisme de gestion de plaintes et recours, qui permet de répondre aux éventuelles plaintes des parties prenantes, y compris des pertes et des dommages causés par les activités financées par le Fonds. Le SE a également appuyé les programmes dans le développement dans leur propre mécanisme de gestion de plaintes et recours, ou leur association au mécanisme du Fonds. Dans le Rapport annuel 2020 du FONAREDD, le SE a fourni une vue d'ensemble des mécanismes utilisés par les différents programmes.</p>	<p>N/A</p>	<p>Il y a lieu de rendre le mécanisme de plaintes et recours du FONAREDD plus connu, et d'enregistrer et disponibiliser les informations sur la réception et le traitement des plaintes de manière plus systématique.</p>
<p>Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En développant et effectuant le suivi des programmes intégrés, le SE a appuyé la distribution de bénéfices d'activités REDD+ à travers les provinces les plus affectées par la déforestation et la dégradation des forêts. - Dans le cadre de son appui à l'ERPA, le SE a fait le suivi du développement du plan de partage de bénéfices relatif à l'ERPA Mai-Ndombe. Ensuite, dans le contexte de son travail avec LEAF, le SE a mené un travail participatif (avec la Task Force nationale LEAF) sur les principes de répartition des recettes. 	<p>N/A</p>	<p>RAS</p>
<p>Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones</p>	<p>Le SE a pris en compte l'objectif de créer de nouvelles opportunités économiques et de l'emploi dans la conception de nouveaux programmes.</p>	<p>N/A</p>	<p>RAS</p>
<p>Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A travers son suivi du Programme d'Appui aux Peuples Autochtones, le SE apporte son soutien aux activités bénéfiques aux communautés autochtones. - Dans son évaluation de la performance des programmes, le SE s'appuie sur neuf critères dont la <i>gestion participative</i>, pour lequel le SE a développé des sous-critères qui s'appliquent. 	<p>-</p>	<p>Il peut être difficile, au niveau du SE, d'avoir une vue complète du niveau d'implication des communautés locales et autochtones dans les programmes du FONAREDD.</p>
<p>Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SE a développé un draft d'un Code de conduite pour le FONAREDD, qui tient compte des droits de l'homme. 	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le code de conduite du FONAREDD n'a pas été finalisé.
<p>a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En concevant et évaluant les programmes, le SE a tenu compte de la Stratégie-cadre et du Plan d'investissement REDD+ de la RDC, ainsi que la Lettre d'Intention signée entre la RDC et CAFI en 2016. Pour s'assurer que les interventions des programmes soient conformes à la LOI, le SE organise régulièrement des 	<p></p>	<p>RAS</p>

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

	<p>réunions avec les points focaux des ministères sectoriels sur le niveau d'atteinte des jalons de la LOI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le contexte des négociations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI, le SE a attiré l'attention des partenaires sur l'importance d'aligner le nouveau partenariat aux priorités des politiques et stratégies nationales. - Pour assurer la conformité de la RDC aux exigences de la CCNUCC relatives au mécanisme REDD+, le SE a recruté – avec l'appui du PNUE – quatre consultants en charge de l'élaboration du premier Résumé d'informations sur les sauvegardes (Sol) de la RDC ainsi que le Système d'informations sur les sauvegardes (SIS) national. Le SE assure le suivi de ce travail, avec la Task Force LEAF/SIS national. Les premiers livrables des consultants sont disponibles ici. - Le SE a contribué à l'élaboration de la nouvelle CDN de la RDC en vue de renforcer les aspects liés à la REDD+, aux solutions fondées dans la nature et les services écosystémiques. 		
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	A travers son approche nationale aux projets REDD+, le SE cherche à prévenir les fuites d'émissions entre les provinces du pays. Le SE a mené des recherches sur les approches « nested » et « jurisdictional » qui ont été partagées avec des partenaires au niveau national, en vue d'introduire des approches permettant de réduire les déplacements d'émissions.	N/A	Les analyses sur les approches « neted » et « jurisdictional » n'ont pas encore abouti à de mesures concrètes.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Les membres du SE travaillent dans des bureaux à Gombe, Kinshasa, où il n'y a pas normalement raison d'inquiétude par rapport aux conditions de travail.	N/A	Le défi reste le manque d'ordinateurs pour les nouveaux staffs recrutés en 2025 et des problèmes récurrents de connexion internet.

c) Gestion des plaintes et recours

- *Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets REDD+. Il convient d'établir des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l'exécution des politiques, mesures et activités REDD+. L'agence d'exécution doit mettre en place un mécanisme spécial de gestion des plaintes et renseigner la gestion dans le tableau ci-dessous.*

Depuis 2018, le SE FONAREDD a opérationnalisé son mécanisme des plaintes et recours en ligne : <https://fonaredd-rdc.org/plaintes-et-recours/>. Ce mécanisme permet de résoudre les conflits au niveau de la base avant de remonter au niveau du SE FONAREDD. C'est pourquoi, la plupart des plaintes et recours sont résolus sur terrain avec les agences d'exécution. Entre janvier et décembre 2025, le SE-FONAREDD n'a reçu aucune plainte via le site internet du Fonds, aucune plainte n'a été reçue et traitée au niveau des programmes.

- Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.

11. Gestion des risques

11.1. *Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.*

Détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de programme à son approbation (ou l'année précédente pour les programmes ayant plus d'une année de mise en œuvre). Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l'évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l'année suivante), en expliquer les raisons et si le programme a eu un rôle proactif dans l'atténuation de ces risques.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Tableau 11 – Gestion des risques

Les risques auxquels le SE-FONAREDD a fait face ont été mis à jour en 2025 et sont présentés ci-dessous.

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Évolution / Statut du risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Mesures complémentaires proposées	Responsabilité	Échéance
Instabilité politique au niveau provincial avec implications pour l'appui politique à l'agenda du FONAREDD	Début 2021	Politique et stratégique	Stable – persistance d'éventuels changements institutionnels	Dialogue continu avec les autorités provinciales ; missions de suivi impliquant les organismes de mise en œuvre	Formalisation des mécanismes de continuité institutionnelle	SE-FONAREDD	Continu
Retards dans le développement du nouveau partenariat RDC-CAFI et dans la nouvelle programmation	Juin 2020 – MAJ 2022	Opérationnel	Amoindri	Lancement d'un AMI national ; consultations sectorielles ; cadrage programmatique ; procédure Fast Track	Suivi rapproché des projets en instruction	SE-FONAREDD, CAFI	Continu
Dépendance à un seul bailleur	Début 2021 – MAJ 2024	Stratégique et financier	Stable	Efforts de mobilisation vers d'autres bailleurs ; intégration du mécanisme ERPA ; contribution suédoise au PIREDD Équateur ; arrêté interministériel accordant 5 % des bénéfices carbone au FONAREDD	Finalisation d'une stratégie de diversification des partenaires	SE-FONAREDD, MinFin	T2 2026
Diminution des fonds mobilisés dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI	Mi-2021 – MAJ 2024	Financier	Amoindri	Participation active aux négociations LOI2 ; lancement AMI et Fast Track ; augmentation de la capacité d'absorption	Maintien d'un pipeline de projets prioritaires	SE-FONAREDD	Continu
Retards dans le décaissement des tranches additionnelles des programmes	Mi-2021	Programmatique	Amoindri	Mise en place de critical path ; roster d'évaluateurs indépendants ; planification financière anticipative	Renforcement du suivi des évaluations à mi-parcours	SE-FONAREDD	Continu
Défaut de renforcement de la performance des programmes notés faibles	Juin 2020 – MAJ 2022	Programmatique	Amoindri	Application renforcée des critères d'évaluation ; réévaluations semestrielles	Conditionnalité accrue des décaissements	SE-FONAREDD	Continu

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Manque d'appropriation par les ministères sectoriels des engagements de la LOI	Mi-2021 – MAJ 2024	Programmatique et stratégique	Amoindri	Mise en place de Task Forces ministérielles ; projet d'appui à l'atteinte des jalons approuvé	Opérationnalisation complète des Task Forces	SE-FONAREDD, CTR	T2 2026
Choix politiques nationaux en contradiction avec les priorités des partenaires techniques et financiers	2025	Politique et réglementaire	Amoindri	Recherche de consensus dans les CRP ; alignement sur LOI 2	Cadre de concertation intersectoriel formalisé	SE-FONAREDD	Continu
Instabilité gouvernementale	2025	Politique	Stable	Notes d'information stratégiques ; continuité technique	Protocoles institutionnels formalisés	SE-FONAREDD	Continu
Faible performance de certaines agences d'exécution	2025	Opérationnel	Amoindri	75 réunions de suivi ; évaluations indépendantes	Système de conditionnalité renforcé	SE-FONAREDD	Continu
Assèchement financier lié à la programmation glissante	2025	Financier	Stable	Gestion de trésorerie ; négociation CAFI	Mécanisme tampon pluriannuel	SE-FONAREDD	T2 2026
Capacités limitées de certaines agences	2025	Opérationnel / Fiduciaire	Stable	Plan de Correction et d'Appui Technique(PCAT) et formations	Déploiement logiciel S&E	SE-FONAREDD	T1 2026
Campagnes de désinformation contre le FONAREDD	2025	Réputationnel	Amoindri	Stratégie de communication renforcée	Cellule de veille médiatique	SE-FONAREDD	Continu
Perception floue des rôles FONAREDD / CAFI / MPTF	2025	Organisationnel	Stable	Clarification progressive	Note tripartite de gouvernance	SE-FONAREDD, CAFI	T2 2026
Blocage de l'instruction des projets portés par des entités nationales sélectionnées	2025	Stratégique / Institutionnel	Élevé	Suspension de l'instruction malgré alignement sur priorités LOI 2	Révision des modalités de décision du CRP pour garantir l'équité	SE-FONAREDD, COPIL	T2 2026
Non-financement des entités nationales issues des AMI	2025	Réputationnel / Opérationnel	Élevé	Absence de décaissements en faveur des acteurs nationaux	Mise en place d'un quota minimal de projets nationaux	SE-FONAREDD, MinFin	T3 2026
Risque sécuritaire dans le cycle de programmation des projets	2025	Sécuritaire / Stratégique	Élevé	Interruption ou retrait de certains projets en raison de réserves nationales liées à des zones sous contrôle de groupes armés non étatiques	Intégration systématique d'un critère d'analyse sécuritaire préalable dans l'instruction des projets et réévaluation contextuelle avant approbation	SE-FONAREDD, CRP	Immédiat
Déséquilibre au sein du CRP au profit des positions d'une composante du CRP	2025	Gouvernance / Institutionnel	Élevé	Recherche de consensus dans les CRP ; alignement sur LOI 2; Échanges techniques	Révision des règles de décision du CRP et Mécanisme formel	SE-FONAREDD, COPIL, CAFI	T1 2026

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

				multiples	d'arbitrage au COPIL		
--	--	--	--	-----------	----------------------	--	--

11.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur Fraude, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption
Allégations		x	Tous les membres du SE-FONAREDD qui sont sous contrat avec PNUD ont suivi des formations sur la gestion des cas de fraude et corruption
Investigations		x	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		x	
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			Tous les membres du SE-FONAREDD qui sont sous contrat avec PNUD ont suivi des formations sur le harcèlement sexuel
Allégations		x	Tous les membres du SE-FONAREDD qui sont sous contrat avec PNUD ont suivi des formations sur la gestion des cas d'exploitation, d'abus et d'harcèlement sexuel.
Investigations		x	
Sanctions		x	

NB : Le SE-FONAREDD n'a pas de sous-contractant direct mais s'assure que les PMO qui sont recrutés dans le cadre du Fonds ont des procédures et des standards solides dans cette matière.

12. Illustration narrative spécifique

Donner un exemple détaillé d'une action/intervention qui contribue avec réussite au processus REDD+ en RDC. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou du changement des attitudes des groupes cibles.

L'inclusion de pièces justificatives, y compris des photos avec légendes et des informations détaillées, est fortement encouragée. Les Secrétariats du FONAREDD et de CAFI choisiront des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, les sites web du Fonds et ceux seront sujets de reportages ou blogs spéciaux.

13. Modalités de suivi

Il s'agit, notamment de :

- Présenter le système de suivi et comment les informations ont été utilisées pour identifier des leçons tirées et/ou ajuster la stratégie de mise en œuvre du programme ;
- Indiquer le budget affecté au suivi-évaluation (collecte de données de base, personnel de suivi-évaluation etc...) et le comparer aux dépenses effectives.
- Faire référence aux revues techniques, d'évaluations externes etc.
- Présenter le travail des structures de gouvernance du Programme (COPIL, plateformes, nombre de missions de suivi terrain), leurs réunions, dates, rapports, etc.

Données complémentaires sur la section Suivi-évaluation

Les principales activités planifiées dans le cadre du suivi-évaluation

1. Missions de suivi sur terrain, ciblant les programmes PIREDD (y compris le programme Savanes)
2. Réunions d'échanges, avec des réunions ciblant toutes les programmes d'une part et de réunions axés sur de questions particulières à certains programmes d'autre
3. Collecte et suivi de livrables (en particulier les données spatiales) en vue de la consolidation de la base de données
4. La participation aux COPIL de programmes

5. Évaluations externes / vérifications indépendantes, pour répondre aux besoins de décaissement des agences.

13.1. Missions de suivis et Réunions d'échanges avec les programmes

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail du Secrétariat exécutif pour 2025, le SE-FONAREDD a prévu l'organisation de missions de terrain et de réunions de suivi afin d'assurer un suivi régulier de l'avancement des activités des différents programmes. Les missions de terrain ciblent prioritairement les programmes comportant des activités relevant de l'AFAT (Agroforesterie, Foresterie et Autres Affectations de Terres). Elles visent à vérifier in situ la mise en œuvre des réalisations, notamment les superficies plantées, mises en défens ou protégées.

Parallèlement, des réunions de suivi sont organisées sans déplacement sur le terrain. Celles-ci poursuivent les mêmes objectifs que les missions, en permettant des échanges directs avec les agences ou organisations en charge de la mise en œuvre, afin d'évaluer l'état d'avancement des programmes.

Conformément aux prévisions du plan SE 2025, il était initialement envisagé :

- Au moins une mission de terrain par programme, en particulier pour ceux intégrant des composantes AFAT ; donc cinq (5) mission de terrain l'an
- Deux réunions de suivi par programme sur l'ensemble de l'exercice annuel.

En ce qui concerne les réunions de suivi, Le plan de S&E a prévu que 9 des 20 projets en cours fassent l'objet d'une réunion de suivi sur l'année dans le but d'assurer, au cours de l'année 2025, un dialogue opérationnel régulier avec les agences partenaires en charge de la mise en œuvre des programmes et projets.

Ces échanges se sont matérialisés par l'organisation de réunions de travail, de suivi technique, de concertation stratégique et de revue des performances, visant notamment à apprécier l'état d'avancement des activités, à analyser l'exécution technique et financière, à examiner les livrables programmatiques, ainsi qu'à formuler des orientations et recommandations en vue d'une mise en œuvre conforme aux objectifs, aux engagements contractuels et aux priorités nationales.

Le tableau ci-après présente, de manière exhaustive et structurée, l'ensemble des réunions tenues entre le SE FONAREDD et les agences partenaires au cours de la période considérée. Les informations sont classées par programme, selon l'ordre alphabétique, et renseignent pour chaque réunion le programme concerné, l'agence partenaire, la date, l'objet de la réunion ainsi que la disponibilité du compte rendu. Cet outil de reporting contribue à la traçabilité des échanges, au renforcement de la redevabilité institutionnelle et à l'amélioration continue de la coordination et de la performance des interventions soutenues par le FONAREDD.

Tableau 12 : Principales réunions organisées avec les agences en 2025

N°	Programme	Agence	Date	Sujet	Compte rendu
1	Energie durable	PNUD	19/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille Énergie	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
			11/10/2025	Rapport d'atelier sur la Politique Nationale de l'Énergie	Rapport Mission Atelier Kisantu.docx
2	Marché carbone et CDN	PNUD	18/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
			16/12/2025	Réunion de suivi – Réalisations et exécution budgétaire	01 PDPEN
3	Normes Mines	GIZ	25/06/2025	Participation au 1er COPIL	Compte rendu de la participation du SE FONAREDD au 1er Comité de Pilotage du Projet Normes.docx
			01/09/2025	Feedback – Rapport semestriel	Oui

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

			07/11/2025	2 ^e réunion du Comité de Suivi Technique (CST)	CR Reunion CST 07.11.2025.docx
4	PAAD	PNUD	16/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	04 Normes Mine & Hydro
			17/07/2025	Suivi du processus d'identification des provinces	04 Normes Mine & Hydro
			20/11/2025	Réunion multipartite de suivi (FONAREDD/PNUD/BCeCo)	04 Normes Mine & Hydro
5	PAAJ	PNUD	17/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
			—	Réunions multiples avec les entités de mise en œuvre	CR Réunion Concertation SG AT, FONAT, PNUD, FONAREDD.pdf
6	PAPS	OAF	16/10/2025	Réunion d'échanges – Rapport semestriel de l'Agence	05 OAF
7	PARAT	PNUD	11/02/2025	Planification de la clôture du programme (COFIL)	CR Reunion PARAT COPIL Rap Final 20250211 rev1.docx
			20/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
8	PARF2	ONU-Habitat	27/02/2025	Feedback – Rapport annuel 2024	CR Reunion PARF2 FONAREDD Feedback rapport annuel 27.02.2025.docx
			10/04/2025	Feedback – Analyse de documents à soumettre au CRP	CR Reunion PARF-FONAREDD 4 CRP67.docx
9	PDPEN	PNUD	07/04/2025	Réunion technique avec ONG bénéficiaires	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
			21/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	01 PDPEN
			25/09/2025	Réunion de concertation sur les outils de collaboration	01 PDPEN
10	PGDF	AFD	02/04/2025	Suivi des recommandations CRP et COFIL	20250402 Relevé de conclusions-Reunion AFD-CAFI-FONAREDD PGDF (002).docx
			20/05/2025	Réunion stratégique des partenaires du PGDF	2025.05.20 CR Réunion stratégique des partenaires du PGDF relu MAS FB VF.docx
			04/06/2025	Réunion stratégique des partenaires du PGDF	CR PGDF Réunion stratégique Partenaires 04 Juin 2025.docx
			12/09/2025	Analyse des commentaires sur le rapport semestriel	CR PGDF REUNION RAPPORT MEI AFD 12.09.2025.docx
11	PIREDD-Equateur	FAO	15/08/2025	Feedback – Rapport semestriel	202508 CR Echanges FAO8and SEFONAREDD rev1.docx
			24/09/2025	Feedback – Rapport semestriel 2	Compte rendu reunion FONAREDD FAO PIREDD Equateur 24.09.25.docx
12	PIREDD-KORLOM	ENABEL	20/03/2025	Initiation de concertation PIFORES-KORLOM	CR Réunion concertation PIFORES PIREDD-KORLOM V24042025 vlf.docx
			23/04/2025	Concertation PIFORES-KORLOM	CR Réunion concertation PIFORES PIREDD-KORLOM V24042025 vlf.docx
			22/08/2025	Feedback – Rapport semestriel et planification	CR Réunion Enabel FONAREDD 22.08.2025.docx
13	PIREDD-Kwilu	JICA	31/01/2025	Transmission de documents relatives à la résolution COFIL	Non
			26/05/2025	Participation FONAREDD – Atelier de restitution évaluation	2605202 Rapport Synthese Restitution Evaluation Finale PIREDD Kwilu (002).pdf
			02/10/2025	Réunion technique – processus d'élaboration	06102025 CR PIREDD Kwilu Bénéficiaires 1ier

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

					Semestre 2025 BN.pdf
			06/11/2025	Réunion sur la comptabilisation des bénéficiaires	Oui
14	PIREDD-Maniema	GIZ	07/05/2025	Données spatiales et livrables du projet	CR Reunion Piredd maniemma GIZ 20250408(1).docx
			28/07/2025	Harmonisation des données du programme	CR Reunion Piredd maniemma GIZ DONNEES SIG - Copie.docx
15	PIREDD-Oriental	PNUD	22/07/2025	État de la mise en œuvre des projets du portefeuille	Compte rendu reunion FONAREDD PNUD 16.07.25.docx
16	PIREDD-Plateau	UNOPS/WWF	20/03/2025	Demande de décaissement transitoire	20250320 CR Reunion PiPlateau rev1 (1).docx
			30/04/2025	Approche genre dans le programme	15 PIREDD Plateau
			11/07/2025	Suivi d'avancement des activités	15 PIREDD Plateau
			14/07/2025	Préparation de l'évaluation indépendante	202507 CR Reunion FONAREDD UNOPS WWF 20250714 rev1.docx
17	PROMIS-2	UNOPS	05/11/2025	Réunion d'échange sur la comptabilisation des dépenses	05112025 CR Reunion FONAREDD Frais Généraux et Manuel d'Opération (5 novembre 2025).pdf
			08/12/2025	Réunion d'échange sur la comptabilisation des dépenses	18 PROMIS2
			23/07/2025	Suivi trimestriel des activités	18 PROMIS2
			10/10/2025	Suivi trimestriel des activités	18 PROMIS2
18	PSFD	AFD	03/02/2025	Décision du COPIL – Programmation de l'addendum	CR Reunion AFD-FONAREDD 3fev25 v2.docx
			06/06/2025	Réunion technique préparatoire	CR Reunion AFD-FONAREDD 06062025.docx
			10/06/2025	Réunion de cadrage mission d'évaluation indépendante	CR PSFD Réunion de cadrage MEI 2025 10.06.2025.docx
			12/09/2025	Discussions sur commentaires du rapport	CR PSFD REUNION AFD 12 09 2025.docx
			08/10/2025	Maître d'Ouvrage – mise en œuvre du programme	CR PSFD Réunion avec le MO 08.10.2025.docx
19	SC REDD/PASC	CIFOR	10/01/2025	1 ^{re} réunion trimestrielle de suivi technique	01102025 CR Reunion Suivi Technique FONAREDD et SC REDD.pdf
			19/08/2025	Réunion de travail CIFOR – SE FONAREDD	19082025 CR réunion de travail entre le SE FONAREDD et Délégué du CIFOR.pdf

L'analyse des réunions tenues entre le Secrétariat Exécutif du FONAREDD et les agences partenaires au cours de l'année 2025, au regard des exigences du Plan de Suivi et Évaluation prévoyant un minimum de deux réunions annuelles par programme, met en évidence un niveau de réalisation globalement satisfaisant. Sur un total de vingt-deux (22) programmes analysés, dix-neuf (19), soit environ quatre-vingt-six pour cent (86 %), ont atteint ou dépassé la cible annuelle fixée.

Parmi ces programmes, onze (11), représentant cinquante pour cent (50 %) du portefeuille, ont bénéficié de plus de deux réunions au cours de l'année, traduisant un suivi renforcé et un accompagnement rapproché de la mise en œuvre. Huit (8) programmes supplémentaires, soit trente-six pour cent (36 %), ont strictement atteint la norme minimale de deux réunions, conformément aux dispositions du Plan de Suivi et Évaluation.

En revanche, trois (3) programmes, correspondant à quatorze pour cent (14 %) de l'ensemble, n'ont pas atteint la cible annuelle, avec une seule réunion formelle enregistrée au cours de la période considérée. Ces écarts, bien que marginaux, appellent à une vigilance accrue afin d'assurer une application plus homogène des standards de suivi à l'ensemble des programmes financés.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Dans l'ensemble, ces résultats traduisent un dispositif de suivi fonctionnel et dynamique, permettant au Secrétariat Exécutif du FONAREDD d'exercer efficacement son rôle de coordination, de supervision et de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes et des partenaires techniques et financiers.

Respect/Ponctualité en termes de rapportage des agences (voir si c'est pertinent d'insérer ces éléments)- résumer les informations en pourcentage
Soumission- Rapport annuels 2024.

Tableau 13 : Etat de transmission de rapports Annuels 2024

Date	Agence	Programme	Agent- Transmission
28/01/2025	PNUD	Programme Energie	Kouadio Ngoran
29/01/2025	GIZ	PIREDD-Maniema	Petra Lahann
31/01/2025	AFD	Programme PGDF	Serge Osodus
31/01/2025	AFD	Programme PSFD	Serge Osodus
31/01/2025	PNUD	Programme PARAT	Willy Bassa
31/01/2025	UNOPS	PIREDD-Plateau	Farhad Abdollahyan
31/01/2025	JICA	PIREDD-Kwilu	Miyanaka Yasue
31/01/2025	ONU-HABITAT	Programme PARF2	Jessica Sibiaseria
31/01/2025	FAO	PIREDD-Equateur	Henri-Paul Eloma
07/02/2025	ENABEL	PIREDD-KORLOM	Krista Verstrelen
04/03/2025	PNUD	PAAD	Willy Bassa

Conformément aux exigences du Manuel d'Opérations du FONAREDD, les rapports annuels doivent être soumis au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la mise en œuvre. L'analyse des données relatives à l'année 2024 révèle que sur 11 programmes, 9 ont respecté le délai réglementaire, tandis que 2 programmes ont transmis leur rapport au-delà de la date limite :

- ENABEL / PIREDD-KORLOM : rapport soumis le 7 février 2025
- PNUD / PAAD : rapport soumis le 4 mars 2025

Ce niveau de performance correspond à un taux de conformité de 81,82 %, traduisant une amélioration notable dans le respect des échéances contractuelles. Toutefois, ces résultats soulignent également la nécessité de renforcer le mécanisme de suivi et de rappel, afin d'atteindre une conformité totale pour l'ensemble des partenaires d'exécution.

13.2. Collecte et suivi de données spatiales

La collecte et le suivi des données spatiales constituent un levier central pour le pilotage, la vérification et l'évaluation des interventions du portefeuille du FONAREDD, en particulier pour les activités géographiquement localisables relevant des domaines de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que pour certains investissements sectoriels. Ils visent à garantir la fiabilité des informations rapportées, à améliorer la traçabilité des interventions, à structurer et partager les données spatiales disponibles, et à appuyer les processus d'évaluation, de suivi et de communication.

Au cours de l'année 2025, les données spatiales ont permis de vérifier, dans la mesure des informations disponibles, les réalisations déclarées par les programmes, notamment en ce qui concerne les superficies de plantations, les zones mises en défens et d'autres activités nécessitant une localisation précise. Cette vérification s'est appuyée sur la confrontation des données SIG transmises aux chiffres figurant dans les rapports narratifs, ainsi que sur l'analyse cartographique préalable des zones d'intervention. À cet effet, les données spatiales ont servi à l'élaboration de cartes utilisées pour la préparation des missions d'évaluations indépendantes des programmes PSFD, PIREDD-Équateur et PGDF, facilitant la localisation des sites d'intervention, la sélection des zones à visiter et l'appréciation de la cohérence spatiale des réalisations rapportées.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Les données SIG collectées ont également été mobilisées pour la préparation et l'exécution des missions de suivi de terrain réalisées en 2025. Elles ont permis d'orienter les équipes vers les sites d'intervention effectivement localisés, d'optimiser les itinéraires de mission et d'appuyer la vérification physique des réalisations sur le terrain. Par ailleurs, ces données ont contribué aux missions de communication conduites au cours de l'année, à travers la production de cartes illustratives des zones et activités visitées, renforçant la lisibilité territoriale et la valorisation des actions mises en œuvre par le FONAREDD.

Afin d'assurer une organisation cohérente et harmonisée des données spatiales, le Secrétariat Exécutif a poursuivi la mise en œuvre d'une guideline de rapportage spatial standardisée, définissant les formats, les géométries attendues et les attributs obligatoires des données SIG à transmettre. En 2025, les données reçues ont été analysées conformément à ces lignes directrices, et des notes de retour ont été partagées avec les agences d'exécution afin d'identifier les écarts entre les réalisations déclarées et les données spatiales effectivement disponibles. Les données collectées ont été centralisées dans une base de données spatiales du portefeuille, contribuant à la structuration progressive d'un référentiel commun, bien que sa complétude demeure limitée par la transmission partielle des données pour plusieurs activités.

Les données spatiales disponibles constituent par ailleurs un socle technique important pour le processus de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), en fournissant des informations de base pour la localisation des interventions, la quantification des superficies concernées et le suivi de l'évolution du couvert végétal. En 2025, l'utilisation des données SIG dans ce cadre est restée partielle, certaines activités ne disposant pas encore de données géographiques suffisamment exploitables pour permettre une intégration systématique dans le processus PSE.

Enfin, bien que la mise en place de la guideline de rapportage spatial vise également à renforcer les capacités des acteurs en matière de production et de transmission de données cartographiques, l'année 2025 n'a pas été marquée par des actions formalisées et documentées de sensibilisation ou de formation spécifiques. Cette situation a contribué aux insuffisances observées dans la transmission et la qualité des données SIG et souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement des agences et partenaires d'exécution afin d'améliorer durablement l'exhaustivité, la qualité et l'utilisation stratégique des données spatiales.

En définitive, les activités de collecte et de suivi des données spatiales menées en 2025 ont permis de consolider les bases du dispositif, d'appuyer concrètement les missions d'évaluations indépendantes, de suivi de terrain et de communication, et de renforcer progressivement l'organisation des données au sein du portefeuille. Toutefois, des défis importants subsistent en matière de disponibilité des données, de vérification terrain systématique, d'intégration des SIG dans le processus PSE et de renforcement des capacités des acteurs, dont la prise en compte constitue une priorité pour améliorer la fiabilité du suivi et optimiser le pilotage du portefeuille du FONAREDD.

13.3. Participation au COPIL de programmes

1. Suivi de l'organisation de COPIL

Rappelons que le plan SE 2025 prévoit le renforcement des capacités à quatre niveaux : (1) la structure de gouvernance du Fonds, (2) les instances de gouvernance des programmes (COPIL), (3) les agences d'exécution et (4) les bénéficiaires directs et indirects. Le renforcement du suivi au niveau des COPIL de programmes commence à porter ses fruits. En effet, sur les 22 programmes opérationnels en cours, 20 ont organisé, au premier semestre 2025 et 8 ont fait au deuxième semestre, des réunions de COPIL auxquelles le SE-FONAREDD a participé activement. La majorité de ces réunions ont été tenues dans le respect des [Lignes directrices – COPIL pour l'organisation de réunions de COPIL de projets](#). Il est à noter que près de 40 % de ces COPIL ont marqué le démarrage de programmes tels que PAAD/PDL 145T, Finance carbone & CDN, PAAJ, PEDPEN, PIREDD-KORLOM, Normes, PROMIS 2 et CDR.

L'agenda de COPIL pour toute l'année 2025 est accessible à travers le lien suivant : [2025](#).

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Le tableau ci-après présente le bilan d'organisation des COPIL de programmes

Tableau 14: bilan d'organisation des COPIL de programmes

N°	Agence	Programme	COPIL1_date	Date transmission de documents	Compte-rendu disponible	Observation
1	PNUD	Programme Energie	11/02/2025	28/01/2025	oui	
2	PNUD	PAAD/PDL145	26/03/2025	17/02/2025	oui	
3	PNUD	Finance Carbone & CDN	10/04/2025	02/04/2025	oui	
4	PNUD	PAAJ	08/04/2025	-	-	
5	PNUD	Normes REDD Mine & Hydrocarbures	28/06/2025			
6	PNUD	Programme PARAT	18/09/2025			
7	PNUD	PEDPEN	29/04/2025		oui	
8	GIZ	PIREDD-Maniema	25/06/2025	11/06/2025		
9	AOF	PAPS				Attente de la communication de dates
10	CIFOR	Société civile	-			Attente de la communication de dates
11	AFD	Programme PGDF	25/03/2025		oui	
12	AFD	Programme PSFD	18/07/2025			Date non confirmée
13	UNOPS	PIREDD-Plateau	28/07/2025			
14	UNOPS	CDR	28/05/2025			
16	UNOPS	PROMIS	28/05/2025	17/05/2025	oui	
17	JICA	PIREDD-Kwilu	-			En attente de la transmission de documents
18	ONU-HABITAT	Programme PARF2	12/03/2025	26/02/2025	oui	
19	FAO	PIREDD-Equateur	28/03/2025	14/03/2025	oui	
20	ENABEL	PIREDD-KORLOM/Kasaï Oriental	25/02/2025	10/02/2025	oui	
21	ENABEL	PIREDD-KORLOM/Lomami	28/02/2025	10/02/2025	oui	
22	UC-PIF	PIREDD-Maindombe	21/03/2025		oui	

Il ressort de ce tableau qu'au cours de l'année 2025, le Secrétariat exécutif a poursuivi le suivi du respect des exigences de gouvernance des programmes financés par le FONAREDD, notamment à travers le contrôle de la tenue régulière des Comités de Pilotage (CoPil). L'analyse de la situation fait apparaître les constats suivants :

1. Tenue effective des CoPil

- Il était théoriquement attendu 40 réunions de COPIL, soit deux par programme, conformément aux fréquences prévues dans les lignes directrices relatives à l'organisation des COPIL des programmes financés par FONAREDD/CAFI
- Au regard de ce qui a été attendu, 28 CoPil ont effectivement eu lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

2. Transmission des documents en amont

- 8 programmes ont transmis leurs documents en amont de la réunion, dans des délais variables allant jusqu'à 15 jours avant la tenue du CoPil.
- Des retards ou absences de transmission sont observés pour plusieurs programmes (ex. : PAAJ, PIREDD-Maniema, CDR...).

3. Disponibilité des comptes rendus

- Le compte rendu est disponible pour 11 programmes à ce jour, signe d'une amélioration dans le suivi administratif.
- Néanmoins, pour certains programmes, la production du compte rendu reste attendue, en particulier lorsque les CoPil sont en attente ou n'ont pas encore eu lieu.

13.4. Evaluations externes/vérifications indépendantes

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Dans le cadre du plan de suivi-évaluation 2025 présenté lors du CRP 66, un calendrier prévisionnel des missions d'évaluations indépendantes et de vérifications a été établi (voir Tableau ci-dessous). Ce calendrier vise à organiser de manière coordonnée les interventions d'évaluation, en lien avec les exigences de redevabilité et les processus de décaissement.

Conformément aux responsabilités définies entre parties prenantes :

- Les missions d'évaluation externe des programmes sectoriels et non-AFAT sont mandatées par le Secrétariat exécutif du FONAREDD, notamment en vue d'éclairer les décisions relatives aux décaissements futurs ;
- Les vérifications indépendantes des programmes AFAT relèvent quant à elles du mandat du Secrétariat CAFI, conformément aux modalités convenues dans le cadre de la mise en œuvre de la LOI.

Tableau 15 : Calendrier de missions d'évaluations externes (EE) et vérifications indépendantes (VI) en 2025

N°	Programme/Projet	Agence chef de file	Type de mission	Responsabilité mandat	Période prévue	Observation
1	PGDF	AFD	EE	SE-FONAREDD	mars 2025	Réalisée
2	PAAD/PDL145	PNUD	EE	SE-FONAREDD	avril 2025	Rapport attendu
3	PSFD	AFD	EE	SE-FONAREDD	juillet 2025	En cours de planification
4	PEDPEN	PNUD	VI	CAFI	mai 2025	Mission reportée
5	PIREDD-Plateaux	UNOPS	VI	CAFI	août 2025	Préparation en cours
6	PIREDD-KORLOM	ENABEL	VI	CAFI	juin 2025	Réalisée
7	PIREDD-Kwilu	JICA	VI	CAFI	septembre 2025	À programmer
8	Finance Carbone & CDN	PNUD	EE	SE-FONAREDD	mai 2025	Réalisée
9	PIREDD-Équateur	FAO	VI	CAFI	novembre 2025	Prévue
10	PAPS	AOF	EE	SE-FONAREDD	À confirmer	Pas encore planifiée
11	Programme Énergie	PNUD	EE	SE-FONAREDD	octobre 2025	Programmée

Compte tenu des évolutions dans la programmation et de la disponibilité variable des différentes parties prenantes, une mise à jour de ce calendrier apparaît opportune. Elle permettrait de réajuster les responsabilités, de clarifier les échéances et de faciliter la coordination opérationnelle des missions à venir.

13.4.1. Missions d'évaluations indépendantes en 2025

Dans le cadre du plan de suivi-évaluation du FONAREDD pour l'année 2025, trois missions d'évaluations indépendantes ont été effectuées à ce jour. Celles-ci concernent respectivement le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF), le Programme de Soutien aux Filières Durables (PSFD) et le PIREDD-Plateau, les deux premiers programmes sont mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD), alors que le troisième est mis en œuvre par la WWF.

Évaluation indépendantes du Programme PGDF

La mission d'évaluation à mi-parcours du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) a été conduite à l'initiative du FONAREDD afin de disposer d'une appréciation indépendante de l'état d'avancement du programme et d'éclairer les instances de gouvernance sur les décisions à venir. Cette mission s'était inscrite dans un contexte caractérisé par des retards accumulés dans la mise en œuvre, une faible matérialisation des résultats à mi-parcours et des interrogations quant à l'adéquation du dispositif institutionnel, technique et financier avec les objectifs assignés au programme.

L'évaluation avait pour objectifs d'analyser la performance globale du PGDF au regard des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'équité et de durabilité, ainsi que d'examiner la cohérence du cadre de résultats, la fonctionnalité du système de suivi-évaluation et le niveau d'appropriation par les parties prenantes. Les constats issus de la mission mettent en évidence une performance globalement insuffisante à ce stade, marquée notamment par des faiblesses structurelles en matière de planification, de suivi des résultats, de coordination institutionnelle et d'opérationnalisation des activités sur le terrain.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Sur cette base, la mission a recommandé une réorientation stratégique du programme, comprenant la priorisation des résultats attendus, la refonte du cadre logique et du dispositif de suivi-évaluation, ainsi que le renforcement de la gouvernance, de la gestion financière et du contrôle interne. Elle souligne également la nécessité de clarifier le montage institutionnel, de renforcer l'appropriation nationale et d'améliorer l'intégration des dimensions environnementales, sociales et de genre. La poursuite du programme, y compris toute éventuelle extension, est ainsi conditionnée à la mise en œuvre effective de ces recommandations structurantes.

Évaluations indépendante du Programme PSFD

La mission de vérification indépendante du PSFD, s'est inscrite dans le cadre des exigences de gouvernance et de performance fixées par les instances de gouvernance du FONAREDD. Elle intervient après une première évaluation ayant relevé un faible taux de réalisation et conditionnant l'instruction d'un addendum financier à l'atteinte d'au moins 80 % des résultats avec l'enveloppe initiale. L'objectif était donc d'apprécier de manière objective l'état d'avancement du programme, la conformité des réalisations et la prise en compte des recommandations antérieures.

Les travaux de vérification, fondés sur une analyse documentaire, des échanges avec les parties prenantes et des contrôles de terrain, ont montré que le PSFD a atteint le seuil requis de performance. Des avancées significatives ont été constatées en matière de gouvernance, de coordination institutionnelle et de suivi des activités. Néanmoins, certaines faiblesses persistent, notamment sur les aspects de planification, de formalisation des procédures, de sécurisation foncière des bénéficiaires et de qualité du matériel végétal utilisé.

En conséquence, le rapport recommande en priorité le renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du contrôle interne, la finalisation des documents structurants de gouvernance, l'amélioration de la planification opérationnelle et la montée en compétences des équipes. Ces mesures sont essentielles pour sécuriser les acquis, améliorer l'efficacité globale du programme et éclairer la décision des instances quant à l'opportunité de poursuivre le financement additionnel.

Évaluations indépendante du Programme PIREDD-Plateau

La mission d'évaluation indépendante à mi-parcours du **PIREDD-Plateau** a été diligentée par le FONAREDD dans un contexte de prise de décision critique sur le décaissement de la seconde tranche de financement. En effet, malgré un taux de décaissement élevé de la première tranche, les livrables quantitatifs attendus et les résultats vérifiables demeuraient insuffisamment documentés, conduisant le Comité de Revue des Programmes (CRP) à recommander une évaluation indépendante préalable. La mission visait ainsi à disposer d'une appréciation objective et factuelle de l'état d'avancement du programme, sur la base d'une revue documentaire approfondie, de vérifications de terrain dans les quatre territoires d'intervention et d'une analyse croisée des données disponibles

L'objectif principal de la mission était de fournir aux instances de gouvernance du FONAREDD des informations fiables et actualisées sur la performance du PIREDD-Plateau, afin d'éclairer la décision relative au décaissement de la seconde tranche de 5,493 MUSD. De manière spécifique, l'évaluation avait porté sur le niveau d'atteinte des indicateurs d'impact et d'effets, la disponibilité et la qualité des données de référence, la contribution du programme aux jalons de la deuxième Lettre d'intention CAFI-RDC, ainsi que la cohérence entre les résultats obtenus, les ressources mobilisées et le temps écoulé. Les constats ont mis en évidence une dynamique opérationnelle réelle, mais encore faiblement traduite en résultats mesurables, notamment en matière d'indicateurs d'impact, de suivi-évaluation et d'implication effective des services techniques de l'État.

Au regard de ces constats, les recommandations majeures portent sur le renforcement du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation, la révision et l'opérationnalisation du cadre de résultats, ainsi que

l'amélioration de la mobilisation et de l'appropriation par les services techniques décentralisés. Le rapport insiste également sur la nécessité d'accélérer la formalisation administrative des structures communautaires (CLD), de clarifier et sécuriser la mise en œuvre du mécanisme de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), et d'améliorer la traçabilité des résultats liés à la réduction de la déforestation et à l'amélioration des revenus des ménages. La poursuite du financement est ainsi conditionnée à la mise en œuvre effective de ces recommandations structurantes, garantes de la performance et de la durabilité du programme.

14. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les résultats clés en présentant la justification ainsi que les approbations obtenues en structure de gouvernance le cas échéant.

Aucune révision programmatique n'a été effectuée.

15. Communication et promotion

Fournir un bref descriptif des efforts entrepris pour promouvoir CAFI et le FONAREDD (y compris via l'utilisation de logos) dans les publications finales du programme, sur le site du programme le cas échéant, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos à l'appui.

15.1. Finalisation des outils stratégiques de communication

Au cours de l'année 2025, le FONAREDD a finalisé deux outils stratégiques majeurs : la [Stratégie de communication pluriannuelle](#) assortie d'un [plan de communication pour 2026](#) et le [Guide de communication](#). Ces documents définissent un cadre harmonisé pour la communication interne et externe du Fonds, en précisant les messages clés, les normes graphiques, les canaux de diffusion, ainsi que les modalités d'utilisation des logos du FONAREDD et de CAFI. Leur mise en œuvre vise à renforcer la cohérence des actions de communication, à valoriser les résultats des programmes et à assurer une meilleure visibilité du partenariat CAFI-RDC auprès des parties prenantes.

15.2. Lancement de la plateforme de communication inter-agences

Dans cette dynamique, le FONAREDD a également lancé la plateforme de communication inter-agences, dont la première réunion s'est tenue le 11 juin 2025. Cette plateforme vise à améliorer la coordination entre les agences d'exécution autour des actions de communication. Son fonctionnement repose sur trois mécanismes : des réunions trimestrielles, un espace cloud partagé pour les documents, et un groupe WhatsApp pour les échanges informels. Lors de cette première session, les rôles des points focaux communication ont été clarifiés, et les agences ont été invitées à élaborer leur propre stratégie de communication, en cohérence avec les orientations du FONAREDD. Une note synthétique leur a été transmise pour guider cet exercice.

15.2. Digital

Le FONAREDD a poursuivi ses efforts de modernisation de sa communication numérique en 2025 à travers la mise à jour régulière de son site web officiel (www.fonaredd-rdc.org). Cette dynamique s'est traduite par la publication systématique des rapports d'activités, des documents de référence (décisions du COPIL et résolutions du CRP), ainsi que par l'actualisation continue des contenus liés aux programmes en cours. Deux nouvelles rubriques majeures ont également été créées : la section « [Publications – Rapports du Secrétariat Exécutif](#) », qui met désormais à disposition l'ensemble des rapports annuels publiés entre 2019 et 2025, et la rubrique « [Rapports d'évaluations indépendantes](#) », destinée à centraliser les évaluations externes des projets financés par le Fonds. Ces ajouts contribuent à renforcer la transparence, la redevabilité et l'accessibilité de l'information institutionnelle.

Une attention particulière a été portée à l'amélioration de l'expérience utilisateur, avec la mise à jour des rubriques thématiques, l'intégration de nouveaux visuels, l'ajout de contenus enrichis (galeries photos, vidéos, infographies) ainsi que la modernisation de la structuration des pages dédiées aux programmes.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Parallèlement, une **production régulière d'articles** sur les activités du SE-FONAREDD a été assurée, garantissant une actualisation continue de nos plateformes et une meilleure valorisation des actions menées sur le terrain.

Cette dynamique éditoriale s'est accompagnée de collaborations étroites avec plusieurs médias nationaux, notamment la presse écrite et en ligne tels que Le Journal La Prospérité, Echos News, Enviro News, ainsi que l'Agence Congolaise de Presse (ACP).

En outre, plusieurs pages stratégiques ont été boostées à travers des campagnes de mise en avant, ce qui a généré une augmentation significative du trafic, du nombre d'interactions et du taux d'engagement. Ces efforts ont été renforcés par une présence accrue sur les réseaux sociaux, avec 55 contenus publiés, dont 15 publications thématiques mettant en valeur des sujets clés tels que le l'Agroforesterie, le charbon vert, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), la rizipisciculture et le reboisement.

Cette stratégie éditoriale et promotionnelle a permis d'élargir sensiblement notre audience, avec plus de 5 000 nouveaux abonnés sur [Facebook](#), plus de 600 nouveaux abonnés sur [X](#), et plus de 300 nouveaux abonnés sur [LinkedIn](#), confirmant l'efficacité des actions de diffusion et de promotion menées au cours de la période. Une nouveauté importante a été la création du compte [TikTok](#) officiel du FONAREDD, visant à atteindre un public plus jeune grâce à des formats courts, dynamiques et immersifs adaptés aux tendances actuelles.

L'ensemble de ces efforts numériques visent à renforcer la transparence, la valorisation des résultats et la mobilisation autour des enjeux REDD+ en République Démocratique du Congo.

15.2.3. Mission de documentation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication et dans le but de la valorisation des résultats des programmes financés, le FONAREDD a conduit, du 1er au 13 octobre 2025, une importante mission de documentation visuelle dans la province du Kwilu. Cette mission avait pour objectif de produire des contenus audiovisuels (photos, vidéos, interviews) destinés à illustrer de manière concrète les impacts des programmes **PIREDD Kwilu** et **PSFD** sur les communautés bénéficiaires, les paysages, les infrastructures et les pratiques agricoles durables.

Le travail de terrain a couvert les zones d'intervention de deux projets, permettant de documenter une diversité d'activités : produits forestiers non ligneux (Idiofa), transformation du charbon écologique (Mikwi), reboisement et agro-industrie locale (Vanga et Mbalaka), agroforesterie et cultures pérennes (Mosango et Masimanimba), pratiques de carbonisation durable et apiculture (Kwaya), structuration et autonomisation des CLD ainsi que les paiements pour services environnementaux - PSE (Kongila, Kisala Lupa), conservation de la biodiversité (Kikasa Nzundu et Camp Bulunga). Un témoignage institutionnel a également été recueilli auprès du maire de la ville de Kikwit, permettant d'intégrer la perception des autorités locales sur les transformations observées grâce aux interventions des deux programmes.

Cette mission a permis de constituer une [banque de contenus visuels de haute qualité](#), comprenant plus de 50 photos professionnelles, plusieurs séquences vidéo, une vingtaine d'interviews de bénéficiaires, techniciens et autorités locales, ainsi que des capsules thématiques prêtes pour la diffusion sur les réseaux sociaux et les supports institutionnels.

Chiffres clés de la communication 2025

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Domaine	Réalisations / Chiffres clés 2025
Production multimédia	- 4 vidéos reportages (PIREDD Kwilu & PSFD)
Banque d'images	- +200 visuels collectés lors de la mission au Kwilu
Réseaux sociaux	- 55 contenus publiés - 15 publications thématiques - +5 000 nouveaux abonnés Facebook - +600 nouveaux abonnés X - +300 nouveaux abonnés LinkedIn
Articles publiés	- 40 articles mis en ligne sur le site du FONAREDD
Site web FONAREDD	- 2 nouveaux onglets ajoutés : 1) Rapports du Secrétariat Exécutif 2) Rapports d'évaluation indépendante
Outils de communication finalisés	- Stratégie de communication du FONAREDD - Plan de Communication 2026 - Guide de communication du FONAREDD finalisé

16. Auto-évaluation du programme

Sur la base des critères de performance mis à disposition par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, merci de bien vouloir passer en revue

l'évaluation de votre programme pour la période sous-examen.

16.1. Efficacité : Appréciation générale satisfaisante

L'analyse des indicateurs montre que le projet d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD a permis d'atteindre, dans une large mesure, les résultats attendus, notamment en matière de planification stratégique, de gestion des programmes et de gouvernance.

Le Secrétariat Exécutif a assuré l'instruction, la soumission et l'approbation d'un volume significatif de projets, correspondant à plus de 90 % de la cible programmée, traduisant une capacité institutionnelle renforcée à piloter un portefeuille complexe de programmes multisectoriels. Toutefois, le taux de réalisation du minimum annuel requis demeure inférieur à la cible fixée, reflétant les contraintes liées à l'alignement du cadre programmatique, à la maturité variable des projets et aux délais institutionnels.

Sur le plan du suivi-évaluation, les résultats indiquent une mise en œuvre globalement conforme aux exigences du cadre de performance. La totalité des programmes en cours a fait l'objet d'un suivi régulier, avec des niveaux satisfaisants de production des rapports semestriels et annuels. L'intégration des considérations transversales, notamment l'égalité de genre, est effective dans l'ensemble des programmes appuyés, avec des mécanismes correctifs mis en place lorsque des insuffisances ont été identifiées à la programmation.

Le fonctionnement des organes de gouvernance s'est révélé globalement opérationnel, avec une tenue régulière des réunions du Comité de Revue des Projets et un respect du quorum à l'ensemble des sessions. Les décisions issues du Comité de Pilotage et des résolutions prises par les Comités de Revue des Programmes ont été publiées de manière systématique et ont été suivies de manière rigoureuse. Ceci contribuant à la transparence institutionnelle et à la redevabilité. Toutefois, certains retards ont été observés, notamment dans la signature de décisions par le Président du Comité de Pilotage et dans la tenue de certaines échéances stratégiques, ce qui a affecté le rythme de validation et de mise en œuvre de projets prioritaires.

De manière générale, le projet peut être considéré comme globalement efficace, avec des résultats significatifs au regard des objectifs assignés, malgré des contraintes institutionnelles, calendaires et programmatiques ayant affecté certains jalons clés.

16.2. Efficience: Appréciation générale très bonne

L'efficience du projet est appréciée au regard de la capacité du Secrétariat Exécutif du FONAREDD à mobiliser, gérer et transférer les ressources disponibles, ainsi qu'à optimiser l'utilisation des mécanismes institutionnels mis en place pour l'instruction et le suivi des programmes.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Sur le plan financier, le projet a démontré une capacité significative mais incomplète de transfert des ressources mobilisées, avec 87,57 % des ressources disponibles effectivement transférées aux agences d'exécution au cours de la période considérée. Ce niveau de performance traduit un effort soutenu de décaissement et une capacité d'absorption avérée, tout en demeurant en-deçà de la cible annuelle fixée à 100 %, reflétant un écart entre les ressources mobilisées et les objectifs financiers programmés.

Sur le plan institutionnel et opérationnel, l'efficacité du dispositif est renforcée par le fonctionnement intensif des mécanismes d'instruction et de validation des projets. À cet égard, l'organisation des réunions du Comité de Revue des Projets (CRP) a largement dépassé les prévisions annuelles, avec un taux de réalisation de 210 % par rapport à la planification initiale. Cette intensité traduit une mobilisation accrue des ressources humaines et institutionnelles afin de faire face au volume élevé et à la complexité des dossiers soumis, et a contribué à améliorer la qualité technique, fiduciaire et programmatique des projets examinés.

Le processus d'instruction des projets, bien que rigoureux et parfois itératif, a permis de sécuriser les décisions de financement et de réduire les risques liés à la mise en œuvre. Les mécanismes de suivi et de reporting ont favorisé la traçabilité des décisions, la redevabilité et le contrôle de l'utilisation des ressources, contribuant à une gestion globalement maîtrisée du portefeuille.

Toutefois, cette intensification des processus institutionnels s'est accompagnée de coûts en termes de temps et de mobilisation des ressources internes, et n'a pas permis de compenser pleinement les limites liées à la mobilisation des ressources financières et à la prévisibilité des flux. Par ailleurs, certaines activités structurantes de consolidation institutionnelle et de renforcement des capacités ont été reportées, affectant l'optimisation globale du dispositif.

De manière globale, le projet présente une **efficacité opérationnelle et financière très bonne**, caractérisée par une capacité effective de décaissement, une forte mobilisation des instances techniques (illustrée par le dépassement significatif des cibles de tenue des CRP) et une gestion rigoureuse des processus, tout en appelant à un renforcement de la planification financière, de la prévisibilité des ressources et de l'optimisation des charges institutionnelles.

16.3. Gouvernance : satisfaisante

L'évaluation de la gouvernance porte sur le fonctionnement des organes statutaires du FONAREDD, en particulier le Comité de Revue des Projets (CRP) et le Comité de Pilotage (COPIL), ainsi que sur leur conformité aux dispositions du Manuel des opérations, notamment en matière de respect des délais.

Le CRP a fonctionné de manière régulière et soutenue, avec un nombre de sessions supérieur aux prévisions initiales, soit 9 sessions tenues sur les 4 prévues. Cette intensité témoigne d'une forte mobilisation des membres et d'une capacité d'adaptation aux exigences du portefeuille de projets.

Les projets soumis ont fait l'objet d'analyses techniques approfondies, souvent sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions du Manuel des opérations. Si cette approche itérative a parfois prolongé les délais d'instruction, elle a contribué à renforcer la qualité technique et fiduciaire des projets avant leur transmission au COPIL.

Les réunions ont été convoquées conformément aux règles établies, le quorum a été systématiquement atteint, et les recommandations ont été formalisées et transmises dans des délais globalement acceptables.

Le CRP a donc fonctionné de manière efficace, rigoureuse et globalement conforme, avec des dépassements ponctuels des délais indicatifs, principalement liés à la complexité des projets et aux besoins de révision substantielle.

Le COPIL quant à lui, a assuré son rôle décisionnel conformément à son mandat, notamment en matière d'approbation des projets, des allocations budgétaires et des orientations stratégiques.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Les réunions ont été tenues principalement par “avis de non-objection” dans le respect du quorum, avec une participation soutenue des membres. Les décisions adoptées ont été alignées sur les recommandations du CRP et publiées de manière systématique après signature, conformément aux exigences de transparence.

Toutefois, le respect des délais prescrits par le Manuel des opérations pour la signature des décisions par le Président du COPIL s’est révélé partiel. Par ailleurs, l’absence de sessions du COPIL en présentiel au cours de l’exercice 2025 a limité la fluidité de certaines prises de décision stratégiques.

Le COPIL a donc fonctionné de manière institutionnellement conforme et inclusive, mais le respect strict des délais décisionnels constitue un axe d’amélioration prioritaire.

De manière générale, les principes et procédures du Manuel des opérations ont été appliqués de façon satisfaisante, notamment en ce qui concerne :

- la séparation des rôles entre les instances techniques et décisionnelles ;
- la traçabilité des processus d’instruction et de décision ;
- la transparence institutionnelle.

Les écarts observés concernent principalement le respect des délais indicatifs, tant au niveau de l’instruction que de la décision finale. Ces écarts n’ont toutefois pas remis en cause la légalité ni la validité des décisions adoptées.

Ainsi, la gouvernance du FONAREDD peut être qualifiée de fonctionnelle, transparente et globalement conforme au Manuel des opérations, tout en nécessitant un renforcement du respect des délais procéduraux afin d’améliorer la prévisibilité et l’efficacité globale du dispositif.

16.4. Gestion participative: Appréciation globalement satisfaisante

La gestion participative du projet se caractérise par l’implication régulière des principales parties prenantes nationales et internationales dans les processus caractéristiques de fonctionnement des organes de gouvernance du FONAREDD.

Les taux de participation aux réunions statutaires témoignent d’un engagement soutenu des acteurs, tant du côté national que des partenaires techniques et financiers. Les agences d’exécution, les ministères sectoriels et les partenaires ont été associés de manière continue aux échanges techniques et aux processus décisionnels, notamment à travers un nombre significatif des sessions organisées.

Le fonctionnement collégial des instances de gouvernance, en particulier du Comité de Revue des Projets et du Comité de Pilotage, a permis d’assurer une prise de décision concertée et conforme aux règles établies. La publication régulière des décisions et des rapports a renforcé la transparence et l’accès à l’information.

Toutefois, l’absence de réunions du Comité de Pilotage en présentiel au cours de l’exercice 2025 a limité les échanges stratégiques de haut niveau. Par ailleurs, la présentation formelle des rapports de suivi des recommandations aux instances décisionnelles pourrait être davantage systématisée.

Ainsi, la gestion du FONAREDD est qualifiée de participative et inclusive, avec une forte implication technique des parties prenantes, tout en appelant à un renforcement du dialogue stratégique et politique au sein des organes de gouvernance.

16.5. Genre: satisfaisante, avec des progrès significatifs réalisés

La prise en compte de l’approche Genre constitue une dimension transversale essentielle du FONAREDD. L’analyse de cette thématique met en évidence une évolution positive et structurée de l’intégration du genre, tant au niveau de la programmation que de la mise en œuvre des projets.

Au cours de la phase de programmation, le niveau d’intégration du genre a été jugé variable selon les projets. Conformément aux exigences institutionnelles du FONAREDD, tout projet présentant un niveau d’intégration

jugé non satisfaisant a été tenu d'élaborer un **plan stratégique d'intégration du genre**, afin de renforcer la prise en compte effective de cette dimension dans la mise en œuvre.

À ce jour, l'ensemble des agences d'exécution dispose d'un plan d'action genre, élaboré sur la base d'un canevas harmonisé et intégré aux dispositifs opérationnels des projets. Cette généralisation des plans d'action genre constitue une avancée importante vers une meilleure cohérence et une plus grande systématicité de l'approche genre au sein du portefeuille de programmes.

Par ailleurs, la note d'orientation genre du FONAREDD a été mise à jour, permettant de clarifier les attentes institutionnelles, de renforcer l'alignement des projets sur les engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité de genre, et d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre. Cette mise à jour contribue à une meilleure appropriation des exigences genre par les agences d'exécution et les équipes techniques.

Le Secrétariat Exécutif assure un suivi régulier de l'intégration du genre à travers les mécanismes de suivi des projets. Les données relatives à la participation des femmes et des hommes aux activités et aux instances sont collectées de manière systématique. Toutefois, l'exploitation analytique de ces données à des fins de pilotage stratégique et d'évaluation des impacts demeure un axe de renforcement identifié.

S'agissant de la dimension genre au sein de l'organisation interne du FONAREDD, des efforts ont été consentis pour promouvoir une composition d'équipe plus équilibrée et sensible au genre. La présence de femmes au sein de l'équipe technique et administrative contribue à l'intégration des enjeux de genre dans les processus internes, notamment le suivi-évaluation et le dialogue avec les partenaires. La consolidation de cette dynamique, notamment à travers le renforcement des capacités spécifiques en analyse genre et une attention accrue à l'équilibre de genre dans les fonctions techniques et décisionnelles, demeure toutefois un enjeu structurant.

Au vu de tout ceci, la prise en compte de l'approche genre au FONAREDD peut être qualifiée de **globalement très bonne**, avec des progrès notables réalisés en matière d'harmonisation des pratiques, de généralisation des plans d'action genre et de clarification du cadre institutionnel. Les efforts à poursuivre portent principalement sur la qualité de la mise en œuvre, l'exploitation stratégique des données genrées et le renforcement durable de la dimension genre, tant au niveau des projets que de l'organisation interne.

Respect des sauvegardes : N/A

16.6. Suivi et évaluation: Appréciation générale très bonne

Le dispositif de suivi et d'évaluation (S&E) mis en œuvre dans le cadre du projet d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD a permis d'assurer un suivi régulier, structuré et documenté de l'ensemble des projets et programmes actifs du portefeuille.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat Exécutif a assuré le suivi de l'ensemble des projets en cours d'exécution, soit 18 projets programmés pour le suivi annuel, correspondant aux programmes actifs du Fonds. Sur ce total, 11 programmes disposaient de rapports annuels soumis, dont 9 conformes aux exigences de délais, traduisant un taux de conformité de 81,82 %.

Le suivi opérationnel s'est appuyé de manière significative sur les réunions de suivi avec les agences d'exécution. Alors que le dispositif de S&E prévoyait l'organisation de 40 réunions annuelles (à raison de deux réunions par projet), 59 réunions de suivi ont effectivement été organisées, soit plus de 147,5% de la planification initiale. Ces réunions ont permis un accompagnement technique rapproché des agences, l'identification précoce des difficultés de mise en œuvre et l'ajustement des actions correctives nécessaires.

En complément du suivi à distance, toutes les missions de suivi sur le terrain prévues ont été réalisées afin de vérifier l'état d'avancement physique et financier des projets, d'apprécier la qualité de l'exécution des

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

activités et d’assurer la cohérence entre les résultats rapportés et les réalités observées. Ces missions ont renforcé la crédibilité du dispositif de suivi et la qualité des informations consolidées.

Le dispositif de S&E a également intégré des évaluations indépendantes, avec trois (3) missions d’évaluation indépendantes organisées en 2025, notamment sur les programmes **PSFD**, **PGDF** et **PIREDD Plateau**. Ces évaluations ont contribué à l’analyse objective de la performance des interventions et à la formulation de recommandations stratégiques visant l’amélioration de l’efficacité et de la durabilité des projets.

Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif a assuré :

- la finalisation de 100 % des matrices de conformité des rapports annuels avant le 31 mai ;
- la vérification de la cohérence des données quantitatives fournies par les projets, avec 9 rapports jugés conformes sur 11 reçus ;
- la consolidation régulière des données de suivi à travers les rapports semestriels et annuels, destinés aux instances de gouvernance.

Malgré ces avancées, certains défis subsistent, notamment :

- le déploiement complet des outils structurants du système de S&E (plan de S&E, kits méthodologiques et formations du personnel), dont la mise en œuvre est programmée pour l’exercice suivant ;
- l’exploitation plus systématique des données de suivi à des fins d’apprentissage institutionnel et de pilotage stratégique ;
- le renforcement des capacités internes dédiées au suivi et à l’évaluation, au regard de l’augmentation du volume de projets suivis.

Globalement, le système de suivi et d’évaluation du projet est **fonctionnel, structuré et globalement performant**, avec des réalisations quantitatives notables, notamment l’organisation de 59 réunions de suivi, la conduite de toutes les missions de terrain prévues, la réalisation de trois évaluations indépendantes sur les trois prévues et le suivi effectif de l’ensemble des projets actifs. La consolidation des outils, des capacités et de l’utilisation stratégique des résultats du S&E demeure un axe prioritaire pour renforcer durablement l’efficacité globale du dispositif.

17. Difficultés rencontrées et mesures prises

Difficultés rencontrées	Mesures prises
Suspension de la programmation des projets entre septembre 2024 et mars 2025	Reprise progressive de la programmation, priorisation des dossiers prêts et ajustement du calendrier d’instruction
Divergences entre composantes du CRP sur les modalités d’agent de gestion	Suspension temporaire de l’instruction des projets concernés et poursuite des concertations techniques et institutionnelles
Suspension de l’instruction de projets structurants (PIREDD-RN4, RN1, Bas-Uélé, Kwango)	Maintien des échanges techniques, clarification progressive des positions et préparation de scénarios alternatifs
Refus d’une composante du CRP de tenir des réunions de deux jours	Réorganisation des sessions sur des durées réduites et étalement des discussions sur plusieurs réunions
Délais supplémentaires requis par certaines composantes du CRP pour formuler leurs avis	Intégration de délais informels dans la planification opérationnelle et relances ciblées
Temps supplémentaire nécessaire au SE-FONAREDD pour la recherche de consensus en cas de divergences	Médiation renforcée, consultations bilatérales et documentation des points de convergence
Dépassement des délais réglementaires non pris en compte dans le Manuel d’Opérations	Identification des limites du cadre procédural et formulation de pistes d’amélioration

18. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du Programme d’appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD a été confrontée, au cours de la période considérée, à un ensemble de défis institutionnels, organisationnels et procéduraux qui ont significativement influencé le rythme de la programmation et de l’instruction des projets.

Un défi majeur a été la **suspension prolongée de la programmation des projets sur une période**, entre septembre 2024 et mars 2025, entraînant un ralentissement significatif de la dynamique programmatique. Cette interruption a empêché l’engagement des programmes prioritaires planifiés pour l’année 2025, compromettant ainsi l’atteinte des objectifs programmatiques annuels. Bien que des efforts aient été déployés pour accélérer les processus à la reprise de la programmation, cette contrainte structurelle a révélé la nécessité d’une meilleure planification stratégique pour garantir la continuité des activités.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

En outre, la période a été marquée par des divergences au sein des composantes du Comité de Revue des Programmes (CRP), notamment sur les modalités de mise en œuvre des projets opérant en mode agent de gestion. Ces tensions ont entraîné la suspension de l'instruction de plusieurs projets structurants significatifs, notamment le PIREDD-RN4, le PIREDD-RN1, le PIREDD-Bas-Uélé, tout en mettant en lumière des lacunes en matière de qualité, comme en témoigne le Prodoc du PIREDD-Kwango. Ces défis ont limité la capacité stratégique du Fonds à déployer les interventions prioritaires, renforçant l'urgence d'une standardisation des processus et de l'assurance qualité.

Par ailleurs, l'optimisation des processus de revue au sein du CRP a été freinée par le refus d'une composante de tenir des réunions d'une durée suffisante permettant d'approfondir les aspects techniques complexes. Cette contrainte a réduit l'espace de débat stratégique, compliquant l'élaboration de solutions consensuelles aux défis émergents et augmentant la pression sur les calendriers opérationnels.

L'expérience de mise en œuvre a également révélé la nécessité pour certaines composantes du CRP de disposer de délais supplémentaires pour formuler des positions éclairées sur des thématiques complexes. Bien que ces délais soient souvent justifiés par des impératifs de qualité, ils entraînent régulièrement des dépassements des délais réglementaires prévus pour les sessions du CRP, soulignant l'importance de renforcer les mécanismes d'anticipation dans la programmation.

Enfin, en situation de **divergence majeure au sein du CRP**, le rôle de médiation joué par le SE-FONAREDD s'est avéré central pour garantir un consensus stratégique. Cependant, cette facilitation non prévue formellement dans le Manuel d'Opérations engendre une récurrence des dépassements de délais établis. Cela met en lumière la nécessité de formaliser davantage le rôle de facilitateur et d'intégrer des marges opérationnelles dans les processus décisionnels pour gérer efficacement les divergences.

Les leçons tirées de ces défis soulignent l'importance de renforcer l'anticipation et la planification des processus d'instruction, d'adapter les cadres procéduraux aux réalités de la concertation multipartite, et de formaliser davantage les mécanismes de gestion des divergences et de recherche de consensus, afin de préserver à la fois la qualité des décisions et le respect des délais.

19. Conclusion et recommandations

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte politique, institutionnel et programmatique particulièrement contraignant pour la mise en œuvre du Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+ (SE-FONAREDD). La poursuite des engagements liés à la deuxième Lettre d'Intention (LOI 2) entre la République Démocratique du Congo et l'Initiative CAFI, combinée à des évolutions institutionnelles et à des contraintes procédurales internes, a fortement influencé le rythme et l'ampleur de la programmation des projets au cours de la période considérée.

Malgré ces défis, le SE-FONAREDD a démontré sa capacité stratégique à piloter un portefeuille REDD+ complexe et multisectoriel tout en assurant la continuité des opérations du Fonds. Les résultats enregistrés traduisent une performance robuste, notamment en ce qui concerne la planification globale, l'instruction des projets, le fonctionnement des instances techniques, et le suivi des programmes. L'augmentation significative du nombre et de la qualité des réunions du Comité de Revue des Projets a joué un rôle crucial, permettant d'améliorer la pertinence des projets validés tout en garantissant des décisions de financement alignées avec les priorités stratégiques.

Cependant, des défis structurels ont entravé le plein déploiement des ambitions programmatiques de l'année. Parmi ceux-ci figurent la suspension prolongée de la programmation des projets, le ralentissement des dynamiques décisionnelles au sein du CRP dû à la persistance de divergences institutionnelles, notamment sur les modes d'exécution des projets en mode agent de gestion, et les limitations dans la gestion des réunions et des processus de concertation multipartite. Ces défis, bien que révélateurs des dynamiques complexes de gouvernance du Fonds, ont mis en lumière des axes critiques pour renforcer la fluidité et la prévisibilité des processus.

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI – 2024

Ces challenges ont également souligné la nécessité d'un cadre procédural adapté, capable de tenir compte des obligations opérationnelles liées à la concertation et de gestion efficace des désaccords, tout en préservant la qualité et la légitimité des décisions. Ils ont confirmé le rôle central et stratégique du SE-FONAREDD en tant que vecteur de cohérence institutionnelle et médiateur engagé pour maintenir la dynamique de gouvernance nécessaire dans le contexte multipartite du FONAREDD.

Sur le plan global, le Programme d'appui peut être jugé performant et stratégique, avec des acquis substantiels en matière de gouvernance, de programmation et de gestion des ressources financières. Toutefois, des marges d'amélioration existent, principalement dans l'optimisation des processus décisionnels, la gestion proactive des priorités, et dans la consolidation des capacités institutionnelles.

Afin de renforcer la performance du Programme d'appui et de répondre aux axes d'amélioration identifiés, il est recommandé de :

- adapter et, le cas échéant, réviser le **Manuel d'Opérations** afin d'y intégrer explicitement les délais nécessaires à la concertation multipartite, à la formulation des avis techniques et aux processus de recherche de consensus ;
- clarifier et formaliser les modalités d'instruction des projets en **mode agent de gestion**, le cas échéant, afin de prévenir les risques de blocages institutionnels et sécuriser les processus décisionnels ;
- Instaurer des mécanismes dédiés à la médiation et à la gestion proactive des désaccords institutionnels, permettant d'aligner les parties prenantes dans un cadre stratégique et opérationnel clair ;
- améliorer la prévisibilité de la programmation afin de garantir la prise en compte effective de l'ensemble des projets prioritaires dans les délais impartis ;
- Investir dans le renforcement des capacités institutionnelles du SE-FONAREDD pour pérenniser son rôle central de coordination, de facilitation et de pilotage multisectoriel.

La mise en œuvre de ces recommandations constitue un levier essentiel pour renforcer l'efficacité, l'efficience et la durabilité du Programme d'appui et pour consolider durablement le rôle du FONAREDD comme mécanisme central, crédible et performant de gouvernance des financements REDD+ en République Démocratique du Congo.

20. Récapitulatif des livrables

Établir la liste des livrables évoqués dans le rapport et fournir des hyperliens aux livrables finalisés ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.

- Documentation [COPIL 2025](#)
- Documentation de [9 réunions](#) du Comité de revue des programmes du FONAREDD ;
- [Documentation des évaluations](#): Rapports des missions d'évaluation indépendante de PSFD, PGDF et PIREDD-Plateau
- [Support communication](#): Stratégie de Communication FONAREDD, Manuel de communication FONAREDD

21. Annexes

Important : Annexer le rapport financier complété tel qu'indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant :